

Animation de PHYT'EAUVERGNE

Groupe

PHYT'EAUVERGNE

Rapport d'activités

Année 2015



Les actions 2015 de PHYT'EAUVERGNE ont été financées par :



Action cofinancée par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en Auvergne avec le Fonds européen
de développement régional



AUVERGNE – Rhône-Alpes*

* Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret
en Conseil d'Etat avant le 1er octobre 2016, après avis du Conseil Régional



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

Haute-Loire
le DÉPARTEMENT

cantal
LE DÉPARTEMENT

Allier
le Département

Actions et document
réalisés par :



mars 2016

SOMMAIRE

Présentation de la démarche et de la programmation PHYT'EAUVERGNE 2015	
1. La démarche nationale	6
2. La démarche régionale	8
3. Les actions de PHYT'EAUVERGNE depuis 1997	9
4. Programmation 2015	9
AXE 1 : Connaître et suivre la situation régionale de la contamination des eaux par les pesticides	
Réseau régional de surveillance de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires	13
Mise en forme et diffusion des résultats de qualité d'eau vis-à-vis des produits phytosanitaires	16
AXE 2 : Accompagnement des acteurs dans l'amélioration et la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires	
Charte d'engagement des communes de la région sur l'amélioration et la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires : Charte d'entretien des espaces publics	19
Charte des jardineries « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement »	21
Opération de soutien technique au Comité des Parcs et Jardins d'Auvergne (CPJA) sur l'amélioration et la réduction de leur utilisation de produits phytosanitaires	22
AXE 3 : Communiquer et sensibiliser	
Diffusion d'un visuel de communication « Ensemble, réduisons les pesticides ! » à destination du grand public	26
Diffusion d'une lettre d'information sur le jardinage au naturel : l'Echo des jardins en Auvergne	27
Journées régionales de démonstrations de solutions alternatives aux traitements phytosanitaires dans les espaces publics	28
AXE 4 : Apport d'expertise pour la construction et la mise en oeuvre des plans d'actions sur les zones à enjeux phytosanitaires	
Apport d'expertise technique auprès des porteurs de démarche territoriale et sur les secteurs des captages prioritaires de la région – Bilan de l'opération 2015	33
Animation de PHYT'EAUVERGNE – Bilan de l'opération 2015	37
Bilan financier 2015	39
Propositions d'actions 2016.....	41
Annexes	

**Présentation de la démarche
et de la programmation PHYT'EAUVERGNE 2015**

1. La démarche nationale

1.1. Historique

- **Une phase de prise en compte de la problématique « pollution des eaux par les pesticides » : la création des groupes régionaux d'action contre les phytosanitaires (GRAP) :**

Suite à **une volonté politique** de renforcer la protection des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, et le Ministère de la Santé de l'Emploi et de la Solidarité ont engagé, **à partir de 1996**, des actions coordonnées en matière de surveillance de la qualité de la ressource en eau et initié des plans d'action visant à la préservation de cette ressource vis à vis des produits phytosanitaires.

En 1996, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a demandé par lettre circulaire, transmise aux Préfets de régions, **la mise en place de groupes de travail** réunissant, autour du Service Régional de la Protection des Végétaux (SRPV), l'ensemble des organismes et acteurs de terrain concernés par la problématique de la qualité de l'eau vis-à-vis des produits phytosanitaires. Les objectifs des groupes régionaux étaient de :

- conduire un diagnostic local concernant la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires (mesures analytiques de la pollution des eaux de surface et souterraines) et mener une expertise sur l'utilisation régionale des produits phytosanitaires.
 - mettre en œuvre des plans d'actions locaux pour réduire les pollutions des eaux par les produits phytosanitaires.
- **Une phase d'action sur la réduction de la pollution :**
Le **1^{er} août 2000**, le **programme d'action en faveur de la réduction des pollutions par les produits phytosanitaires** est présenté par les ministres chargés de l'Agriculture et de l'Environnement aux Préfets de régions et aux Préfets de départements. Il concerne le programme national de lutte contre la pollution des eaux, le Fonds National de la Solidarité pour l'Eau (FNSE), ainsi que l'harmonisation et l'élargissement de la composition des groupes régionaux.

Des experts nationaux « eau, pesticides et environnement » ont été nommés en 2002 au sein du Ministère de l'Agriculture – Direction Générale de l'Alimentation et du Ministère de l'Ecologie – Direction de l'Eau.

- **La naissance d'une obligation de résultat : la DCE**

Le **21 avril 2004**, est sortie la **transposition en droit français de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)** (directive 2000/60/CE). La DCE demande d'atteindre le **bon état des eaux et des milieux aquatiques d'ici 2015**. Le bon état comprend un bon état écologique et un bon état chimique pour les eaux de surface et un bon état quantitatif et un bon état chimique pour les eaux souterraines. Les pesticides constituent un paramètre particulièrement déclassant en Auvergne responsable du classement en « masse d'eau à risque » pour un certain nombre de masses d'eau aussi bien superficielle que souterraine. L'action du Groupe PHYT'EAUVERGNE s'inscrit donc dans cette démarche d'amélioration de la qualité de l'eau.

- **Un premier plan d'action prenant en compte la santé des populations : le PIRRP**

Le **28 juin 2006**, Dominique Bussereau, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, et Nelly Olin, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable ont présenté le **plan interministériel de réduction des risques liés aux pesticides (PIRRP) 2006-2009** mis en place conjointement avec les ministères chargés de la consommation et de la santé. Ce plan était destiné à réduire les risques que l'utilisation des pesticides (phytosanitaires et biocides) peut générer sur la santé, notamment celle des utilisateurs, l'environnement et la biodiversité. Il s'inscrit dans le cadre du plan national santé environnement (PNSE) de 2004 ainsi que dans le volet « agriculture » de la stratégie française pour la biodiversité de novembre 2005.

Il prévoyait la réduction de 50% des quantités vendues de substances actives les plus dangereuses. Les actions qui le composaient étaient organisées en cinq axes :

- **Agir sur les produits en améliorant leurs conditions de mise sur le marché**
- **Agir sur les pratiques et minimiser le recours aux pesticides**
- **Développer la formation des professionnels et renforcer l'information et la protection des utilisateurs**
- **Améliorer la connaissance et la transparence en matière d'impact sanitaire et environnemental**
L'Observatoire des Résidus de Pesticides (l'ORP, www.observatoire-pesticides.gouv.fr) rassemble et valorise les informations sur la présence des pesticides dans l'environnement afin de caractériser l'exposition de la population et des écosystèmes et d'améliorer l'information du public avec l'ouverture d'un site internet. Des études épidémiologiques permettront de mieux connaître l'impact des pesticides sur la santé des travailleurs.
- **Evaluer les progrès accomplis**

1.2. Le Grenelle de l'Environnement - Un plan d'action global pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires : le plan Ecophyto

Le plan Ecophyto 2018, mis en place par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à la suite du Grenelle de l'environnement en 2007 (engagement 129) et à la demande du Président de la République, visait à réduire de 50 % l'usage des produits phytosanitaires, à l'horizon 2018, si possible. Il s'agissait à la fois de réduire l'usage de ces produits et de limiter l'impact de ceux qui resteront indispensables pour protéger les cultures des parasites, des mauvaises herbes et des maladies. L'engagement 129 du Grenelle de l'environnement prévoyait, d'autre part, des mesures de retrait échelonné de la fin de l'année 2008 à la fin de l'année 2010 et de réduction d'usage, pour les préparations contenant les 53 molécules les plus dangereuses. Le Plan Ecophyto 2018 est devenu, en octobre 2012, le plan Ecophyto, avec l'abandon de l'échéance 2018 et la réorientation du plan vers 5 objectifs visant à renforcer son efficacité. Il s'organisait en **9 axes** cités dans le tableau suivant. Le Plan Ecophyto s'inscrit dans le projet agro-écologique pour la France. La version 2 du Plan Ecophyto a été présentée fin 2015 (http://www.ecophytozna-pro.fr/data/version_ii_ecophyto.pdf) et devra se mettre en place durant l'année 2016. Les actions du groupe PHYT'EAUVERGNE **concourent à l'objectif du Plan Ecophyto**. Les actions réalisées en 2015 dans le cadre de PHYT'EAUVERGNE sont rappelées dans le tableau suivant, selon les différents axes du Plan version 1 :

Axes du Plan Ecophyto	Actions PHYT'EAUVERGNE 2015
Axe 1 - Évaluer les progrès en matière de diminution de l'usage des pesticides	Réseau régional de surveillance de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires : suivi, gestion, analyses, synthèse et communication
Axe 2 - Recenser et généraliser les systèmes agricoles et les moyens connus permettant de réduire l'utilisation des pesticides en mobilisant l'ensemble des partenaires de la recherche, du développement et du transfert	Expertise technique apportée auprès des acteurs en charge de démarche territoriale et de captage «Grenelle» et expertise des programmes d'action sur les aires d'alimentation des captages Grenelle
Axe 3 - Innover dans la conception et la mise au point des itinéraires techniques et des systèmes de cultures économes en pesticides	
Axe 4 - Former à la réduction et à la sécurisation de l'utilisation des pesticides	
Axe 5 - Renforcer les réseaux de surveillance sur les bio-agresseurs et sur les effets non intentionnels de l'utilisation des pesticides	
Axe 6 - Prendre en compte les spécificités des DOM	
Axe 7 - Réduire et sécuriser l'usage des produits phytopharmaceutiques en zone non agricole	Charte d'entretien des espaces publics auprès des communes de la région, pour l'amélioration et la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics Réalisation de 2 journées régionales de démonstration de solutions alternatives au désherbage chimique à l'attention des élus et des agents des collectivités de la région Accompagnement technique du Comité des Parcs et Jardins d'Auvergne pour une réduction d'utilisation de produits phytosanitaires par ses adhérents Déploiement de la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » auprès des jardineries volontaires en Auvergne – accompagnement technique de ces jardineries et communication auprès du grand public Visuel de communication « Ensemble, réduisons les pesticides ! » à destination du grand public déployé sur la région
Axe 8 - Organiser le suivi national du plan et sa déclinaison territoriale, et communiquer sur la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques	
Axe 9 - Santé et protection des utilisateurs	Les actions à destination des différents utilisateurs professionnels contribuent à leur prise de conscience des dangers et de la nécessité de se protéger.

2. La démarche régionale

2.1 Présentation

Suite à la demande des Ministères de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Santé, le Groupe PHYT'EAUVERGNE a été **créé en 1997**. Il est présidé jusqu'à présent par le Préfet de Région et est **co-animé par la DRAAF - Service Régional de l'Alimentation et la DREAL - Service Eaux, Biodiversité et Ressources**. Il compte aujourd'hui plus de 140 membres (les acteurs du Groupe sont cités au dos du présent rapport) et arrive à sa quinzième année d'existence et d'actions de surveillance, de prévention et de lutte contre les pollutions des eaux naturelles par les produits phytosanitaires.

2.2 Fonctionnement

PHYT'EAUVERGNE s'appuie sur des groupes de travail qui permettent d'encadrer la programmation et la réalisation des actions. Les principaux groupes de travail sont les suivants :

2.2.2 Le Comité de Pilotage Technique et Scientifique

Le Comité de Pilotage Technique et Scientifique (CPTS) de PHYT'EAUVERGNE a été créé à la demande du Groupe Plénier lors de la réunion du 14 avril 2000. Il permet le suivi technique de l'ensemble des actions réalisées dans le cadre de PHYT'EAUVERGNE.

En 2015, le CPTS est composé des représentants de l'administration (DREAL, ARS, DRAAF-SRAL, DDT), des Agences de l'Eau Loire Bretagne et Adour Garonne, d'un représentant de chaque collectivité territoriale (Conseil Régional et Conseils Généraux), de représentants des firmes phytosanitaires (UIPP, UPJ), des représentants des professionnels agricoles (Chambres d'Agriculture, FREDON, association interprofessionnelle Auvergne Biologique), des autres utilisateurs de produits phytosanitaires (autoroutes, SNCF, Conseils Généraux), des représentants des coopératives et du négoce, ainsi que les experts issus de la recherche et de l'enseignement (VetAgro Sup, AgroParisTech, Université). Cette structure n'est cependant pas figée dans la mesure où d'autres participants peuvent être invités en fonction de l'ordre du jour des réunions. L'animation est assurée par la DRAAF Auvergne et la DREAL Auvergne. En 2015, le CPTS s'est réuni 1 fois (07/05/2015). La réunion a été organisée en rassemblant le CPTS de PHYT'EAUVERGNE et le groupe de travail « Zones Non Agricoles - Espaces Urbanisés » d'Ecophyto en Auvergne (les actions de PHYT'EAUVERGNE étant, depuis plusieurs années, concentrées auprès des acteurs non agricoles).

2.2.3 Les sous-groupes de travail

Les sous-groupes thématiques ont été constitués pour coordonner et valider les études spécifiques. Ils regroupent les différents acteurs concernés par ces études. La durée de vie de ces sous-groupes peut être variable en fonction de la durée de l'étude ou pérenne comme le sous-groupe « pollution des eaux ». Au cours de l'année 2015, plusieurs sous-groupes thématiques se sont réunis.

Le comité des financeurs

Ce sous-groupe est chargé de valider le budget financier annuel des actions proposées dans le cadre du Groupe PHYT'EAUVERGNE et de permettre une cohérence dans les co-financements. Il est composé des différents financeurs des opérations. Il est co-animé par la DRAAF et la DREAL. Il s'est réuni une fois en 2015.

Le sous-groupe "Pollution des eaux"

Ce sous-groupe est chargé du suivi de l'évolution du réseau de surveillance régional de la qualité des eaux, de la synthèse et de la validation des résultats d'analyse. L'animation est assurée aujourd'hui par la DREAL Auvergne. Il s'est réuni 3 fois en 2015 (Cf. fiche de synthèse correspondante - axe 1)

Le Comité de labellisation de la charte d'entretien des espaces publics

Le Comité de labellisation de la charte d'entretien des espaces publics a été créé en 2010 d'abord comme comité de pilotage pour encadrer la mise en place d'une charte destinée à accompagner et valoriser les communes de la région s'engageant dans une démarche de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires. L'animation est assurée par la FREDON Auvergne. Il s'est réuni une fois en 2015 (Cf. fiche de synthèse correspondante - axe 2).

Le Comité de Pilotage de mise en place de la charte des jardinerie

Le Comité de Pilotage de la charte des jardinerie a été créé en 2011 pour encadrer la mise en place d'une charte destinée à accompagner et valoriser les jardinerie de la région s'engageant dans une démarche de communication et de conseil pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires par les jardiniers amateurs. L'animation est assurée par la FREDON Auvergne. Il s'est réuni une fois en 2015 (Cf. fiche de synthèse correspondante - axe 2).

3. Les actions de PHYT'EAUVERGNE depuis 1997

Depuis sa création, le Groupe PHYT'EAUVERGNE a mis en place des actions pilotes ou expérimentales visant à produire des références utilisables et reproductibles à l'échelle locale. Ces actions peuvent être regroupées en 4 axes :

- **AXE 1 : Connaître et suivre la situation régionale de la contamination des eaux par les pesticides.**

Grâce à son réseau de surveillance régional qui existe depuis 1997, le Groupe PHYT'EAUVERGNE a permis de suivre la qualité des eaux de 98 stations de prélèvements en eaux superficielles et de 36 stations de prélèvements en eaux souterraines. Les résultats obtenus ont servi à mieux comprendre les différentes origines et les mécanismes de pollutions de l'eau par les pesticides. Ils ont aussi permis d'identifier les zones d'actions prioritaires. Ils sont à disposition de l'ensemble des partenaires afin de mettre en œuvre sur leurs territoires des actions visant à réduire les contaminations. Ils ont notamment permis à l'ARS (Agence Régionale de Santé) de préciser ses recherches de pesticides dans le cadre du contrôle sanitaire sur les captages d'eau potable.

- **AXE 2 : Accompagner les acteurs dans l'amélioration et la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires**

Le Groupe PHYT'EAUVERGNE a produit de nombreuses références en matière de réduction de la pollution de l'eau vis-à-vis de produits phytosanitaires. Ces références peuvent enrichir la réflexion et asseoir certaines actions des partenaires régionaux. Il s'agit, par exemple, de la Charte d'entretien des espaces publics.

- **AXE 3 : Communiquer et sensibiliser**

Le Groupe PHYT'EAUVERGNE, depuis sa création sensibilise et communique auprès de l'ensemble des utilisateurs de produits phytosanitaires, en particulier sur les références acquises ; et cela grâce à différents vecteurs de communication : plaquettes et bulletins envoyés aux utilisateurs de produits phytosanitaires, journées d'information et de démonstrations, formations, site Internet,...

- **AXE 4 : Initier et coordonner la mise en œuvre des plans d'actions sur des territoires locaux et apporter l'expertise pour la construction et la mise en œuvre des plans d'actions sur les zones à enjeux phytosanitaires**

Afin de démultiplier les actions réalisées à titre pilote, le Groupe PHYT'EAUVERGNE informe et apporte son soutien auprès des organismes locaux pouvant, sur leur territoire, porter la démarche de réduction de la pollution de l'eau par les produits phytosanitaires.

L'ensemble des actions menées dans le cadre de PHYT'EAUVERGNE est détaillé dans les rapports annuels d'activités qui sont consultables sur le site Internet www.phyteauvergne.fr (rubrique « Les publications »). Par ailleurs, tous les documents édités sont consultables ou téléchargeables dans la même rubrique.

4. Programmation 2015

Les actions menées en 2015 s'intègrent dans la démarche globale du Groupe PHYT'EAUVERGNE (cf. paragraphe précédent). Elles sont la poursuite d'actions initiées au cours des années précédentes ou visent à apporter de nouvelles références qui seront mises à disposition des acteurs locaux. A la fin de l'année 2014, la programmation envisagée pour 2015 dans le rapport d'activité du Groupe PHYT'EAUVERGNE, était la suivante :

AXE 1 : Connaître et suivre la situation régionale de la contamination des eaux par les pesticides :

- Réseau de surveillance de la qualité des eaux vis-à-vis des pesticides : gestion, suivi, prélèvements, analyses et interprétation des résultats ;
- Réalisation de la brochure de synthèse des résultats d'analyse 2014 des réseaux de surveillance de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires en Auvergne
- Mise en forme des résultats d'analyse 2014 et mise en ligne sur le site Internet de PHYT'EAUVERGNE

AXE 2 : Accompagnement des acteurs dans l'amélioration et la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires :

- Poursuite du déploiement de la « charte d'entretien des espaces publics » : accompagnement technique de 21 communes supplémentaires sur l'année 2015 (diagnostic/conseils des pratiques, formation des agents communaux, adhésion à la charte) et communication - valorisation de la charte et des solutions techniques employées par les communes engagées
- Réalisation de 2 journées régionales de démonstration de solutions alternatives au désherbage chimique à l'attention des élus et des agents des collectivités de la région

- Poursuite du déploiement de la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » auprès des jardinerie volontaires en Auvergne – accompagnement technique de ces jardinerie et communication auprès du grand public – démarchage des jardinerie n'étant pas encore engagées

AXE 3 : Communiquer et sensibiliser :

- Communication auprès des partenaires régionaux et animation du Groupe PHYT'EAUVERGNE dans la gestion des réunions, des comptes-rendus et des courriers + réponses aux questions des différents interlocuteurs sollicitant des informations techniques relatives à la problématique de pollutions des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires + gestion et mises à jour du site Internet + rédaction, mise en forme et édition du rapport des activités 2014 du Groupe PHYT'EAUVERGNE
- Panneau "Ensemble, réduisons les pesticides : Poursuite du déploiement à l'échelle régionale de l'outil à l'attention des collectivités volontaires par la diffusion du panneau et des autocollants auprès des communes de la région qui souhaitent participer à la communication auprès de leurs administrés

AXE 4 : Apport d'expertise pour la construction et la mise en œuvre des plans d'actions sur les zones à enjeux phytosanitaires

- Apport d'expertise technique auprès des porteurs de démarche territoriale et sur les secteurs des captages prioritaires de la région.

Les opérations programmées ci-dessus ont été réalisées au cours de l'exercice 2015. Des activités complémentaires qui n'étaient directement intégrées à la programmation 2015 ont été réalisées. Il s'agit de l'info lettre « l'Echo des jardins » et de l'accompagnement du Comité des Parcs et Jardins d'Auvergne.

Le détail des activités du Groupe pour l'année 2015 est présenté dans le présent rapport sous forme de fiches de synthèse par opération. Toutes les actions réalisées en 2015 l'ont été sous maîtrise d'ouvrage de la **FREDON Auvergne**. Une opération supplémentaire auprès du Comité des Parcs et Jardins d'Auvergne a aussi été réalisée et fait l'objet ici d'un bilan technique.

AXE 1 :
**Connaître et suivre la situation régionale
de la contamination des eaux
par les pesticides**

Réseau régional de surveillance de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires

Historique Le Groupe PHYT'EAUVERGNE a mis en place, dès 1997, un réseau de surveillance de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires afin d'établir un état des lieux régional (cf. brochure « Eau et Produits Phytosanitaires – Qualité des eaux en Auvergne » juin 2012). De 1997 à 2012, 139 stations différentes ont été suivies au moins une fois ; ce qui représente 6 061 prélèvements et 863 172 analyses réalisées. Le suivi concerne les eaux superficielles et les eaux souterraines. Chaque année, le réseau PHYT'EAUVERGNE a été reconsidéré (cf. historique dans la brochure « Substances Actives phytosanitaires dans les eaux de la région Auvergne décembre 1997 – juin 2005 – PHYT'EAUVERGNE - FREDON Auvergne – décembre 2005 » pages 5 et 6 et brochure « Pesticides dans l'eau en Auvergne – décembre 1997-juin 2006 » - PHYT'EAUVERGNE - FREDON Auvergne – décembre 2006). En 2014, une brochure d'interprétation complète sur la période 2004-2012 a été réalisée. Un bilan annuel des résultats d'analyse est réalisé afin de permettre leur diffusion. L'ensemble des résultats ainsi que les brochures de synthèse sont consultables sur le site Internet de PHYT'EAUVERGNE (www.phyteauvergne.fr) (cf. fiche synthétique suivante).

Enjeux

- **Connaître, sur l'ensemble de la région, l'état de contamination des eaux par les produits phytosanitaires** en fonction des périodes et des territoires ;
- **Définir les zones et les actions prioritaires** à mener pour réduire la pollution de l'eau par les produits phytosanitaires ;
- **Observer l'impact des actions menées** sur la réduction des pollutions de l'eau par les produits phytosanitaires sur les différents territoires de la région.

Objectifs de l'action

- **Mesurer la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires** à différentes périodes et sur l'ensemble des territoires de la région ;
- **Mesurer l'évolution au cours du temps** de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires ;
- **Apporter des éléments techniques** permettant de **mieux comprendre les mécanismes de pollution** des eaux sur les différents territoires et de **proposer des actions adaptées** pour réduire les pollutions.

Moyens mis en œuvre Cf. carte en annexe 1

- Cohérence des différents réseaux de surveillance de la qualité des eaux en Auvergne :

Le réseau régional de surveillance PHYT'EAUVERGNE se place en complémentarité des réseaux existants (Réseaux de Contrôle de Surveillance et de Contrôle Opérationnel des Agences de l'Eau mis en place dans le cadre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau, Contrôles sanitaires du Ministère de la Santé,...). Il permet une réactivité plus grande pour la mise en place d'actions. Il permet aussi de suivre la qualité des eaux de certaines ressources n'ayant pas été retenues dans le cadre d'autres types de réseaux de suivi. Il constitue un outil servant en particulier à préciser les recherches qui doivent être effectuées dans le cadre des autres réseaux de suivi et permet également de pouvoir disposer de résultats homogènes (même liste de molécules recherchées, même fréquence, même laboratoire...). A partir de 2008, le réseau PHYT'EAUVERGNE, a pu intégrer le Réseau de Contrôle Opérationnel Eaux Superficielles de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Ceci a permis de démarrer plus tôt ce suivi prévu dans le cadre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau. Par ailleurs, l'ensemble des résultats obtenus par les autres réseaux existants en Auvergne ont été collectés, afin de les intégrer aux bilans réalisés dans le cadre de PHYT'EAUVERGNE (brochure de synthèse régionale de résultats d'analyse, site Internet,...).

- Stations de prélèvement en eaux souterraines (ESO) :

Le réseau PHYT'EAUVERGNE 2015 a comporté **8 stations de prélèvement en Eaux Souterraines** :

- 3 stations de prélèvement dans la nappe alluviale de l'Allier (dans un puits sur la commune de Marcenat (03), dans un piézomètre sur la commune de Toulon sur Allier (03) et dans un piézomètre sur la commune de Beauregard l'Evêque (63))
- 2 stations de prélèvement sur la nappe alluviale de la Loire (dans un piézomètre sur la commune de Gannay sur Loire et dans un piézomètre sur la commune de Dompierre sur Besbre (03))
- 1 station de prélèvement dans les sables et argiles du Bourbonnais (dans un piézomètre sur la commune de Dompierre sur Besbre (03))
- 1 station de prélèvement sur une source issue de formations volcaniques récentes (bassin hydrogéologique de Volvic dans la Chaîne des Puys) sur la commune de Malauzat (63)
- 1 station de prélèvement sur une source issue de formations volcaniques anciennes (plateau du Devèse) sur la commune de Solignac-sur-Loire « source du Besson Roulon » (43)

A partir de 2008, le choix a été fait de privilégier les prélèvements sur des piézomètres plutôt que sur des puits ou des forages, afin de réduire l'impact potentiel des pompages sur les résultats d'analyse en nappe alluviale.

Récapitulatif des stations de prélèvement ESO intégrées au réseau PHYT'EAUVERGNE en 2015 :

Département	Nombres de stations de prélèvement en Eaux Souterraines
ALLIER	5
PUY-DE-DOME	2
HAUTE-LOIRE	1

A noter que les Agences de l'Eau Loire Bretagne et Adour-Garonne, dans le cadre de leurs Réseaux de Contrôle de Surveillance et Opérationnels DCE (RCS et RCO), disposent de stations de prélèvement supplémentaires en eaux souterraines dont les résultats sont exploités dans la synthèse régionale de PHYT'EAUVERGNE.

- Stations de prélèvement en eaux superficielles (ESU) :

A partir de 2014, les nouvelles exigences du Réseau de Contrôle Opérationnel concernant l'accréditation nécessaire des structures réalisant les prélèvements a imposé des modifications d'organisation du réseau. Les stations du Réseau de Contrôle Opérationnel ESU de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ont été directement prises en charge par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Néanmoins, les prélèvements ont été effectués aux même périodes que celles du réseau PHYT'EAUVERGNE (adaptées aux conditions d'utilisation des produits phytosanitaires en Auvergne).

En complément, le réseau PHYT'EAUVERGNE 2015 a comporté **41 stations de prélèvement en Eaux Superficielles**. Les tableaux suivants présentent les bassins versants concernés et les communes des lieux de prélèvement.

A noter que les Agences de l'Eau Loire Bretagne et Adour-Garonne, dans le cadre de leur Réseau de Contrôle de Surveillance DCE (RCS), disposent de stations de prélèvement supplémentaires en eaux superficielles dont les résultats sont exploités dans la synthèse régionale de PHYT'EAUVERGNE.

- Périodes de prélèvements :

Eaux superficielles :

Afin d'étudier des périodes qui n'avaient fait l'objet que de suivis ponctuels, il a été décidé, à partir de 2008, de réaliser les prélèvements en mai. Par ailleurs, la période de décembre, présentant globalement peu de détections, a été abandonnée à partir de 2008. Les périodes de prélèvements ont été :

- de 1997 à 2008 : avril, juin, octobre et décembre
- de 2008 à 2010 : avril, mai, juin, septembre et octobre
- de 2010 à 2014 : mars, avril, mai, juin, août septembre et octobre. En effet, à partir de 2010, le RCO (Réseau de Contrôle Opérationnel) nécessitait 7 prélèvements par an
- depuis 2014 : mars, avril, mai, juin, septembre, octobre et novembre (le choix de ne plus suivre la période d'août, au profit de la période de novembre a été fait à partir de 2014 afin de mieux caractériser les transferts éventuels d'herbicides céréales de pré-levée qui redeviennent plus utilisés ces dernières années)

Eaux souterraines :

Les périodes de prélèvements pour les eaux souterraines sont restées les mêmes que les années précédentes, reflétant les différentes situations des niveaux d'eaux souterraines, soit : **avril, juin, octobre et décembre**.

Dpt	Bassin versant	Commune de situation de la station de prélèvement
03	Acolin	Chapelle-aux-Chasses
	Andelot	Paray-sous-Briailles
	Bieudre	Le Veurdre
	Burge	Aubigny
	Cher	St-Victor
	Engièvre	St-Martin-des-Lais
	Luzeray	Bessay-sur-Allier
	Magieure	Vaux
	Queune	Neuvy
	Sichon	Vichy
15	Sonnante	Toulon-sur-Allier
	Ander	St-Georges
	Authre	Lacapelle-Viescamp
	Auze	Pleaux
	Célé	Maurus
	Cère	Sansac-de-Marmiesse
	Goul	St-Hippolyte
	Rance	Maurus
	Ressègue	Mourjou
	Sumène (15)	Bassignac
43	Allier	Vieille-Brioude
	Borne	Chadrac
	Chalon	Polignac
	Courbeyre	Beaulieu (43)
	Gagne	St-Germain-Laprade
	Leuge	Ste-Florine
	Petite Gagne	Solignac-sur-Loire
	Senouire	Fontannes
	Sumène (43)	Chaspinhac
	63	Artière
Chambon		Coudes
Dordogne		Messeix
Dore		Ris
Eau Mère		Parentignat
Morge		Luzillat
Pavin		Issoire
Pignol		Vic-le-Comte

- Organisation des prélèvements :

Département	Opérateurs
ALLIER	ESU et ESO : agents du Conseil Général de l'Allier (BDQE) ESO : DREAL Auvergne
HAUTE-LOIRE	ESU et ESO : agents du Conseil Général de la Haute-Loire ESO : DREAL Auvergne
CANTAL	ESU : agents du Conseil Général du Cantal et agents de la FDGDON du Cantal (en prestation pour la FREDON)
PUY-DE-DOME	ESU et ESO : agents de la FREDON Auvergne, ESO : DREAL Laboratoire prestataire pour les points ESU du RCO

- Molécules recherchées :

A partir de 2008, la liste des molécules recherchées a été calée sur la liste imposée pour le Contrôle Opérationnel de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne puisqu'une partie importante des stations de prélèvement PHYT'EAUVERGNE sont intégrées au RCO. Cette liste contient l'ensemble des molécules les plus susceptibles d'être détectées dans les eaux de la région (d'après l'étude SIRIS 2005). En 2010, afin de compléter les éléments de SIRIS 2005, des molécules supplémentaires ont été intégrées à la liste des molécules à rechercher (en particulier des herbicides supplémentaires utilisés sur céréales à paille ou maïs et préconisés par les instituts techniques et les chambres d'agriculture). La demande de recherches concerne une liste de 177 molécules différentes.

Après appel à concurrence des 4 laboratoires d'analyse spécialisés dans la recherche de matières actives phytosanitaires en France (accrédités COFRAC pour la majorité des molécules à rechercher), le laboratoire Carso de Lyon a été retenu pour réaliser les analyses au cours de l'année 2015. Il a recherché en routine 413 molécules supplémentaires qui n'étaient pas demandées dans le cahier des charges (soit un total de 590 molécules recherchées dans chaque prélèvement). A noter que la quasi-totalité des molécules supplémentaires recherchées en routine par le laboratoire ont une très faible probabilité d'être quantifiées dans les eaux de la région Auvergne (molécules interdites depuis très longtemps ou molécules non utilisées dans la région).

Résultats obtenus

En 2015, les résultats montrent que tous les secteurs de l'Auvergne demeurent concernés par la pollution de l'eau par les pesticides (Cf. tableaux en annexe 1).

Eaux superficielles

Aucun bassin versant suivi au cours de l'année 2015 (5 ou 7 prélèvements effectués dans le cadre de PHYT'EAUVERGNE ou du RCO ESU de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne) n'a été exempt de contamination par les pesticides. Sur les 67 bassins versants suivis en 2015, 18 ont présenté, à chaque prélèvement, au moins une quantification à une concentration supérieure à 0,1 µg/L (Andelot à l'exutoire et à Loriges, Burge à Aubigny, Luzeray, Magieure à Vaux (03), Leuge, Petite Gagne à Solignac, Chalon à Polignac, Vendage (43), Artière à l'exutoire et à Aulnat, Chambon, Morge, Bedat, Buron, Charlet, Jauron et Litroux (63)).

Ce sont les bassins versants situés en zones d'élevage avec une faible densité d'urbanisation qui présentent le moins de contaminations, toujours à de faibles concentrations. A l'inverse, les bassins versants en grande partie occupés par des cultures et/ou des secteurs urbanisés présentent le plus de contaminations avec, dans la très grande majorité des cas, des concentrations dépassant 0,1 µg/L.

Le nombre de quantifications en 2015 est en augmentation par rapport à 2014. Les conditions météorologiques de l'année 2015 (globalement très sèche) n'ont pas favorisé les effets de dilution dans le cours d'eau. En 2014, à l'inverse, les conditions humides durant la période de printemps-été ont été favorables à une dilution des pollutions éventuelles. L'augmentation du nombre de quantification de matières actives phytosanitaires et l'augmentation globale des concentrations en 2015 par rapport à 2014 s'expliquent en partie par ce phénomène.

En 2015, comme pour les années précédentes, plus de 80 % des quantifications de matières actives phytosanitaires dans les rivières d'Auvergne sont des herbicides (ou métabolites d'herbicides). Même si les fongicides et insecticides représentent 40 % des 122 molécules différentes quantifiées en 2015, ils l'ont été ponctuellement et souvent à de faibles concentrations.

A noter qu'en 2015, parmi les molécules les plus souvent quantifiées :

- l'AMPA (première molécule de dégradation du glyphosate) est la molécule la plus souvent quantifiée dans les eaux superficielles (à près de 80% des recherches) souvent à des concentrations importantes, le glyphosate étant la troisième molécule (quantifiée dans plus de la moitié des prélèvements). Le glyphosate est un herbicide potentiellement utilisé par les différents utilisateurs (agriculteurs, communes, particuliers,...) ;
- Le Diflufenicanil est quantifié très régulièrement (plus de 60% des recherches) mais toujours à de faibles concentrations. Cet herbicide est utilisé sur céréales à paille et par les communes ;
- Le S-Métolachlore est la quatrième molécule la plus souvent quantifiée (quantifiée dans près de la moitié des prélèvements) avec une forte augmentation par rapport à 2013 et 2014. Cette molécule est désormais le principal herbicide de pré-levée sur maïs (après le retrait du marché des autres molécules du même type ces dernières années). L'utilisation majoritaire intensifiée depuis 2014 explique sa présence plus régulière dans les eaux superficielles.

Toutes les données du réseau « Eaux superficielles » de PHYT'EAUVERGNE ont été versées sur la base de données OSUR de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et sur la base de données SIE de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Eaux souterraines

En 2015, comme pour les années précédentes, les eaux souterraines ont présenté globalement beaucoup moins de quantification de matières actives phytosanitaires que pour les eaux superficielles. Les concentrations sont aussi le plus souvent inférieures à celles relevées en eaux superficielles (toutes inférieures à 2 µg/L en 2015). D'une manière générale, les eaux souterraines sont, en effet, moins sensibles aux transferts de pesticides du fait de leur profondeur (temps d'infiltration important favorable à une dégradation des matières actives phytosanitaires dans le sol). Même les nappes alluviales, qui sont pourtant très influencées par les eaux de la rivière et à renouvellement annuel sont pour l'instant peu impactées.

Toutes les données du réseau « Eaux souterraines » de PHYT'EAUVERGNE ont été versées sur la base de données ADES de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Usages des molécules quantifiées

Sur l'ensemble des prélèvements effectués en 2015 (globalement comme les années précédentes) :

- environ 90% des matières actives quantifiées sont des herbicides,
- une quantification sur deux concerne une matière active à usage agricole,
- une quantification sur deux concerne une matière active à usages multiples (entretien des voies de communication et des espaces urbanisés, traitements par les particuliers ou usage agricole).

Perspectives

Le réseau PHYT'EAUVERGNE doit se poursuivre dans le temps afin d'observer l'évolution des contaminations des eaux par les produits phytosanitaires, et cela en complémentarité avec les autres réseaux existants. Il permet de disposer d'un suivi dans la durée de la qualité des eaux de la région et d'identifier les actions prioritaires à mettre en place pour réduire les pollutions éventuelles. Il permet aussi d'observer les améliorations de qualité d'eau en fonction des évolutions de pratiques phytosanitaires et des actions réalisées sur chaque territoire. Les nouvelles exigences du Réseau de Contrôle Opérationnel concernant l'accréditation nécessaire des structures réalisant les prélèvements imposera à l'avenir des modifications d'organisation du réseau. Le réseau PHYT'EAUVERGNE sera d'autant plus important pour compléter le suivi souhaité par la Directive Cadre européenne sur l'Eau en 2016 où le Réseau de Contrôle Opérationnel sera allégé sur le bassin Loire Bretagne. L'année 2016 sera aussi l'occasion d'initier une harmonisation des éléments issus des suivis « pesticides » dans les eaux à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Par ailleurs, compte-tenu des modifications dans l'organisation des campagnes de prélèvement à l'échelle du bassin Loire-Bretagne pour la période 2016-2021 (suivi sur chaque station du RCO 2 années sur la période), le maintien du suivi du réseau par PHYT'EAUVERGNE s'avère d'autant plus précieux et indispensable pour l'année 2016 mais également sur l'ensemble de la période.

Mise en forme et diffusion des résultats de qualité d'eau vis-à-vis des produits phytosanitaires

Historique Depuis 2001, chaque année, une brochure de synthèse des analyses du réseau PHYT'EAUVERGNE (ainsi que les autres réseaux disposant d'analyses pesticides sur les eaux) est éditée afin de synthétiser et diffuser ces informations sur la qualité des eaux de la région auprès des membres du groupe PHYT'EAUVERGNE. Par ailleurs, un module de consultation a été créé en 2009 afin d'accéder à l'intégralité des analyses sur le site Internet de PHYT'EAUVERGNE. Ces outils de diffusion des données doivent être mis à jour chaque année.

Enjeux

- Informer l'ensemble des acteurs régionaux concernés par la problématique de pollution des eaux par les produits phytosanitaires sur l'état et l'évolution de la qualité des eaux de la région Auvergne ;
- Sensibiliser les acteurs locaux et le grand public sur la qualité des eaux de la région Auvergne vis-à-vis des produits phytosanitaires ;
- Répondre à une demande de mise à disposition auprès des acteurs locaux de l'ensemble des résultats d'analyse du réseau PHYT'EAUVERGNE.

Objectifs de l'action

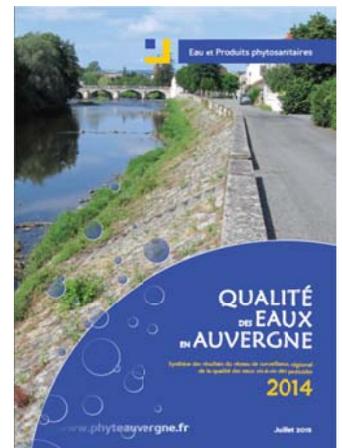
- Diffuser auprès des acteurs régionaux et du grand public l'ensemble des résultats de qualité d'eau vis-à-vis des produits phytosanitaires de la région Auvergne ;
- Mettre à disposition les données régulièrement mises à jour grâce à des outils synthétiques et ergonomiques ;
- Proposer différents niveaux de lecture de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires : échelles régionale et départementale ainsi que pour chaque bassin versant et pour chaque station de prélèvement.

Moyens mis en œuvre et résultats obtenus en 2015

Réalisation et diffusion de la brochure « Qualité des eaux en Auvergne 2014 »

Une brochure simplifiée « Qualité des eaux en Auvergne 2014 » seulement sur les résultats de l'année 2014 a été réalisée cette année. Ce travail de synthèse avait pour but d'informer un public plus large que les années précédentes en mettant en avant une lecture simplifiée et en faisant un lien vers le site Internet de PHYT'EAUVERGNE pour aller plus loin sur les données complètes et sur une interprétation détaillée des résultats depuis 1997. Comme pour les années précédentes, la FREDON Auvergne a compilé les résultats d'analyse disponibles (PHYT'EAUVERGNE, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Syndicats d'eau, Agence Régionale de Santé) et les a mis en forme pour rédiger la brochure des résultats 2014. Cette dernière a ensuite été soumise à discussion et validation par le sous-groupe « Pollution des eaux ». Sur 12 pages, les éléments suivants sont présentés :

- Le contexte réglementaire et les éléments concernant les réseaux de suivi ;
- Une présentation des outils disponibles sur le site Internet de PHYT'EAUVERGNE pour une consultation détaillée et une interprétation des résultats d'analyse par territoire ;
- Une présentation cartographique et un graphique des molécules les plus quantifiées, dans les eaux superficielles d'une part et dans les eaux souterraines d'autre part, permettant de disposer de la vision régionale sur l'année 2014 ;
- Une présentation cartographique et un graphique des molécules les plus quantifiées permettant de disposer de la vision régionale du contrôle sanitaire en 2014.



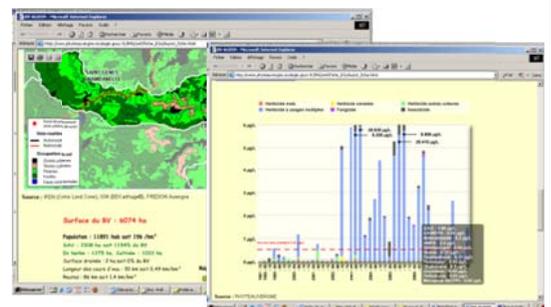
Cette brochure a été éditée et envoyée en juillet 2015 par courrier au Comité de Pilotage Technique et Scientifique de PHYT'EAUVERGNE. Elle est aussi consultable sur le site Internet de PHYT'EAUVERGNE à la rubrique « Qualité de l'eau » et à la rubrique « Les publications ». Un envoi par mail a aussi été réalisé (avec une relance) aux 160 membres du « Groupe Plénier » de PHYT'EAUVERGNE (dont les porteurs de démarches territoriales, les syndicats d'eau potable,...). Cette brochure a été aussi mise à disposition lors de journées techniques à l'attention d'élus de collectivités (journées de démonstration de solutions alternatives aux produits phytosanitaires, réunion de contrats territoriaux,...).

Module de consultation des résultats d'analyse sur le site Internet

Le module complet de présentation des résultats d'analyse est en ligne depuis fin juin 2009 sur le site Internet de PHYT'EAUVERGNE - rubrique « Qualité de l'eau ». Il permet d'avoir accès à l'ensemble des résultats d'analyses de pesticides des différents réseaux (PHYT'EAUVERGNE, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Agence de l'Eau Adour Garonne) sous forme de cartes dynamiques et de fiches synthétiques pour chaque station de prélèvement. La mise à jour des données est réalisée de la façon suivante :

- Mise en forme des données pour la création de l'ensemble des cartes dynamiques régionales ;
- Mise en forme et rédaction des fiches de synthèse pour chaque station de prélèvement

Les fiches par bassin versant ont aussi, cette année, été rendues accessibles via un tableau (classement par département puis par ordre alphabétique).



Perspectives

La brochure de synthèse des résultats d'analyse et le module de présentation des résultats d'analyses devront être mis à jour chaque année en intégrant les données de l'année précédente (PHYT'EAUVERGNE, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Agence de l'Eau Adour Garonne, Contrôle Sanitaire). Il a été proposé en 2015 de réaliser des réunions de présentation des résultats d'analyse et des documents régulièrement actualisés disponibles sur le site Internet de PHYT'EAUVERGNE à l'attention des professionnels concernés (notamment les techniciens de chambres d'agriculture et de coopératives agricoles et de distributeurs de produits phytosanitaires). En 2015, une présentation des résultats d'analyse a été réalisée en réunion du groupe de travail « Indicateurs » d'Ecophyto et lors d'une réunion du groupe de travail Ecophyto « Infrastructures linéaires longues ». D'autres interventions à l'attention des acteurs locaux pourraient avoir lieu en 2016. En 2016, un travail de rapprochement des outils de synthèse des résultats d'analyses « pesticides » à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes sera réalisé afin de prévoir une mutualisation et une interprétation des données à l'échelle de la grande région.

AXE 2 :

**Accompagner les acteurs dans l'amélioration
et la réduction d'utilisation de produits
phytosanitaires**

Charte d'engagement des communes de la région sur l'amélioration et la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires : Charte d'entretien des espaces publics

Historique Depuis 2004, de nombreuses actions de sensibilisation et d'information des communes de la région Auvergne ont été réalisées dans le cadre du groupe PHYT'EAUVERGNE pour réduire les pollutions liées à leur utilisation de produits phytosanitaires. Afin d'apporter un soutien technique auprès des communes souhaitant poursuivre leur effort de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires et de valoriser leur démarche et leurs expériences techniques, le Comité de Pilotage Technique et Scientifique de PHYT'EAUVERGNE a décidé de mettre en place une charte d'engagement des communes de la région Auvergne. Après un bilan des chartes déjà existantes, il a été décidé d'adopter la charte de Basse Normandie. Les adaptations et les modalités de mise en œuvre de cette charte pour la région Auvergne ont été validées fin 2010. La Charte a été mise en place pour la première année en 2011 sur 20 communes de la région et a continué à se déployer sur les différents territoires d'Auvergne les années suivantes.



Enjeux

- **Amélioration et réduction d'utilisation** de produits phytosanitaires en zones urbanisées ;
- **Réduction de la pollution des eaux** par les produits phytosanitaires utilisés en zones urbanisées
- **Réduction des effets des produits phytosanitaires sur la santé des utilisateurs** en collectivités.

Objectifs de l'action 2015

L'objectif de l'action 2015 était de mettre en œuvre la charte d'entretien des espaces publics auprès de **21 communes supplémentaires de la région** et de permettre une **démultiplication de la charte dans des territoires prioritaires** comportant un contrat territorial. Cette charte est un outil qui permet de :

- Inviter les collectivités de la région à s'engager dans une démarche de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires
- Soutenir techniquement les collectivités engagées
- Valoriser les initiatives des collectivités en matière de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires
- Diffuser les techniques mises en place par les collectivités engagées pour réduire l'usage de produits phytosanitaires

Moyens mis en œuvre en 2015

La mise en place de la charte d'entretien des espaces publics dans les communes a nécessité les étapes suivantes (plaquette de présentation de la charte en annexe 2) :

- **Prise de contact avec les communes**, notamment celles qui étaient présentes lors des premières et deuxièmes rencontres régionales « moins de désherbants sur votre communes » réalisées dans le cadre de PHYT'EAUVERGNE en 2006 et 2010 et celles qui avaient présenté un intérêt pour la démarche de mise en place de la charte sur la période 2011-2014.
- **Présentation détaillée de la charte** à chacune des communes intéressées, si possible en présence du Maire, de tous les élus concernés et du responsable des services techniques. Mise à disposition des communes d'un modèle de délibération pour matérialiser leur engagement, lors du conseil municipal.
- **Audit des pratiques** de chacune des communes signataires
- **Rencontre technique avec les agents** municipaux sur la bonne utilisation des produits phytosanitaires dans leur commune (réglementation, choix des produits, réglage du matériel, calcul de la dose, techniques alternatives...) et **discussion des propositions techniques faites par la FREDON**
- **Présentation orale du compte-rendu**, si possible en présence du Maire, de tous les élus concernés et du responsable des services techniques : Phase de **validation des propositions techniques faites par la FREDON**
- **Rédaction d'un compte-rendu** de l'audit, fourni à la commune
- Création, rédaction et diffusion auprès des communes signataires d'**outils de communication auprès des particuliers** (articles, panneaux,...)
- Réalisation des **contre-visites de 20 communes** étant en mesure de prétendre à la labellisation en juillet 2015 afin de vérifier le respect de leurs engagements, rédaction des dossiers de labellisation.
- Organisation de la **réunion du comité de labellisation** le 12 juin 2015 et présentation des dossiers de labellisation
- Organisation et réalisation de la **remise officielle des labels** (le 1^{er} juillet 2015 à Issoire (63))
- **Communication sur la charte au cours de différents événements** (manifestations locales, conférences de presse, labellisation officielle,...), et sur le site Internet du groupe PHYT'EAUVERGNE.

A noter qu'un accompagnement similaire a été réalisé auprès de communes supplémentaires dans le cadre de contrats territoriaux intégrant le volet « pesticides » (bassins versants de la Veyre, de l'Auzon, du Lembronnet, de la Sioule, territoire de Clermont-Communauté et des Aires d'Alimentation de Captages prioritaires de l'Allier).

Résultats obtenus

A la fin de l'année 2015, 152 collectivités étaient engagées dans la charte d'entretien des espaces publics en Auvergne (liste en annexe 3) ; ce qui **concerne plus de 50% de la population auvergnate** :

- niveau 1 « traiter mieux » : 68 communes dont 40 labélisées
- niveau 2 « traiter moins » : 64 communes et 2 communautés de communes dont 10 labélisées
- niveau 3 « ne plus traiter chimiquement » : 18 communes dont 4 labélisées

19 communes avaient déjà été labellisées en juin 2012, 14 communes en novembre 2013 et 3 communes en décembre 2014. **16 communes ont été labellisées en juillet 2015.**

L'objectif fixé d'accompagner 21 communes en 2015 sur la région a été respecté (en dehors des contrats territoriaux). A noter que 17 communes supplémentaires se sont engagées en 2015 dans le cadre d'un contrat territorial.

Toutes les communes labellisées, quel que soit le niveau de labellisation ont fait un **effort important de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires**. Elles ont toutes rempli leur engagement de communiquer auprès de leurs administrés afin de leur faire accepter plus de végétation spontanée et les inviter à réduire, eux aussi, leur utilisation des produits phytosanitaires.

Un effort de **communication et de valorisation** de la charte auprès du grand public a été réalisé au cours de l'année 2015, notamment suite à la cérémonie de labellisation qui a eu lieu le 1^{er} juillet 2015. De nombreux articles de presse ont été édités dans les journaux locaux. Des agents de la FREDON ont participé à des émissions de radios locales. Quelques articles et émissions de radio et télé sont disponibles sur le site Internet de PHYT'EAUVERGNE à la page dédiée à la Charte d'entretien des espaces publics.

Le **site Internet national dédié** à la Charte d'entretien des espaces publics, réalisé par la FREDON Auvergne sur les fonds de la FREDON France : www.entretien-espaces-publics.fr permet de disposer d'une présentation et d'informations techniques pour chaque commune engagée dans la Charte d'entretien des espaces publics en France.

Perspectives

La charte d'entretien des espaces publics est un outil qui doit être valorisé sur la durée. Il est prévu d'accompagner à nouveau une vingtaine de communes en 2016 à l'échelle de l'Auvergne. D'autres porteurs de contrats territoriaux supplémentaires intégrant le volet « pesticides » se sont montrés intéressés pour démultiplier la Charte à l'attention des communes de leur territoire (Bassin versant de la Borne notamment). Les engagements éventuels de ces communes supplémentaires sur ces territoires viendront continuer d'amplifier la dynamique de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires des communes de la région.

La loi « Labbé » adoptée le 6 février 2014 et modifiée par la loi de transition énergétique de juillet 2015 prévoit l'interdiction pour les personnes publiques d'utiliser des produits phytosanitaires (sauf produits à faible impact) pour l'entretien des espaces verts, des voiries, de forêts et de promenades à partir du 1er janvier 2017. Les dispositions de cette loi invitent donc dès à présent les communes à s'engager dans une démarche progressive de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires. L'accompagnement proposé dans le cadre de la Charte d'entretien des espaces publics correspond à ces évolutions.

Un lien direct sera établi entre la charte d'entretien des espaces publics en Auvergne et la charte nationale « Terre Saine – Communes sans pesticide » mise en place par le Ministère de l'Ecologie.

Charte des jardineries « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement »

Historique Depuis 2004, de nombreuses actions de sensibilisation et d'information ont été réalisées dans le cadre de PHYT'EAUVERGNE pour réduire les pollutions liées à l'utilisation de produits phytosanitaires en zone non agricole.

La FREDON Auvergne a adapté en 2011 la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » qui a été développée en région Champagne Ardenne. Cette charte s'adresse aux jardineries distributrices de produits phytosanitaires auprès des particuliers. Les jardineries signataires de cette charte s'engagent notamment à proposer à leurs clients des alternatives aux traitements chimiques et à communiquer sur les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires.

Cette charte adaptée à la région Auvergne a démarré concrètement dans 8 jardineries pilotes au printemps 2012. L'opération concerne 29 jardineries et Libres Services Agricoles de la région en 2015.



Enjeux

- **Réduction d'utilisation** de produits phytosanitaires en zones non agricoles ;
- **Réduction de la pollution des eaux et des effets sur la santé** par les produits phytosanitaires utilisés en zones non agricoles.

Objectifs de l'action 2015

L'objectif de l'action 2015 était de :

- **Sensibiliser les jardiniers amateurs** sur les risques liés aux produits phytosanitaires pour la santé et l'environnement ;
- Proposer au plus grand nombre de **jardineries de la région de s'engager dans une démarche de réduction de produits phytosanitaires** (la Charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement ») : mise en vente de techniques alternatives, et orientation du conseil pour sensibiliser le particulier à cette problématique
- **Soutenir techniquement les jardineries** engagées (formation, mise à disposition de fiches conseil, préparation aux évolutions réglementaires concernant la vente de produits phytosanitaires pour les particuliers...)
Valoriser les jardineries engagées

Moyens mis en œuvre en 2015

Afin de mettre en place la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » auprès des 29 jardineries signataires en Auvergne en 2015 (liste des jardineries en annexe 4), les étapes suivantes ont été respectées :

- Rencontrer les directeurs des jardineries intéressés par la démarche, visiter les magasins et signer la charte
- Mettre à disposition des points de vente les outils d'information de la clientèle, les outils de sensibilisation aux bonnes pratiques, et des messages saisonniers sur les alternatives.
- Réaliser des animations en magasin au printemps (5 demi-journées assurées par la FREDON Auvergne + une journée dans le cadre du Contrat territorial des Aires d'Alimentation de Captage de Pont-du-Château)
- Mettre en relation des structures d'éducation à l'environnement et de développement durable et les jardineries signataires, afin d'organiser des journées d'animation dans le cadre du plan Ecophyto
- Organiser des formations pour les vendeurs de jardineries signataires. Trois journées terrain ont été organisées, avec l'intervenant Pierre FELTZ, dans son jardin démonstratif, sur les thématiques de l'accueil de la biodiversité au jardin, et du compostage (juin, septembre et novembre 2015)
- Communiquer sur la charte des jardineries : par le biais des partenaires du projet, auprès de la presse locale, ajout d'un module « agenda des manifestations » sur le site internet www.mieux-jardiner.fr
- Réaliser des enquêtes mystères dans les jardineries, entre juin et octobre 2015, en collaboration avec deux associations de jardiniers : Jardiniers des Pays d'Auvergne et Jardiniers du Bourbonnais.
- Organiser une réunion bilan de l'année 2015 avec les jardineries signataires et le comité de pilotage du projet
- Contacter l'ensemble des jardineries pour la saison 2016

Résultats obtenus

La charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » a permis d'accompagner les jardineries signataires dans la démarche de proposition d'alternatives aux produits phytosanitaires. Elle a montré de **bons résultats au niveau des magasins signataires**, tant au niveau de l'affichage des outils mis à disposition, que par le conseil.

Les jardineries engagées ressentent globalement une demande croissante de solutions alternatives aux produits phytosanitaires de la part d'une partie des jardiniers amateurs.

Les responsables des points de vente sont volontaires pour poursuivre la démarche et demandeurs de toujours plus d'informations pour mieux se former, afin de relayer les messages de techniques de jardinage au naturel à leur clientèle. Sur les 29 jardineries signataires, 6 sont nouvelles par rapport à 2014. La participation financière demandée pour la première fois cette année explique la baisse du nombre de signataires par rapport à 2014.

Perspectives

Pour la **saison 2016**, cette action sera poursuivie, avec toujours en priorité le transfert de connaissance sur le jardinage au naturel, avec un travail sur les argumentaires de vente. Par ailleurs, suite à une demande provenant d'un point de vente, et validé lors de la réunion bilan, il sera étudié la possibilité d'organiser des collectes de PPNU auprès des points de vente signataires qui le souhaitent.

Opération de soutien technique au Comité des Parcs et Jardins d'Auvergne (CPJA) sur l'amélioration et la réduction de leur utilisation de produits phytosanitaires

Historique

Le CPJA est une association qui regroupe des passionnés de jardin sur la région Auvergne, son objectif est de faire découvrir et partager des connaissances à l'ensemble des adhérents à travers des sorties, des journées de rencontre, et l'édition de documents tel que « Feuille de charme ».

Une première intervention de la DRAAF Auvergne représentée par Annette BOUQUET et de la FREDON Auvergne représentée par Christophe BRAS a été réalisée à l'Assemblée Générale du CPJA le 1^{er} mars 2014 avec pour objectif d'informer à la fois sur la réglementation en vigueur concernant l'utilisation des produits phytosanitaires et sur la qualité des eaux superficielles ou souterraines en région Auvergne vis-à-vis des produits phytosanitaires.

Une action visant à sensibiliser les adhérents du CPJA sur l'amélioration et la réduction d'utilisation des produits phytosanitaires dans les jardins a débuté à partir de septembre 2014, date à laquelle une première réunion a eu lieu en présence des membres du bureau du CPJA sur la mise en œuvre de cette démarche.

Enjeux

- **Amélioration et réduction d'utilisation** de produits phytosanitaires pour l'entretien des jardins des adhérents du CPJA ;
- **Réduction des risques de pollution des eaux** et des risques pour les adhérents vis-à-vis des produits phytosanitaires utilisés pour l'entretien des jardins qu'ils soient ouverts ou non au public.

Objectifs de l'action 2014-2015

- **Soutenir techniquement les adhérents du CPJA** vers une démarche d'amélioration et de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires ;
- **Sensibiliser l'ensemble des adhérents du CPJA** sur les solutions permettant de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien de leur jardin.
- **Informers l'ensemble des adhérents** sur deux problématiques émergentes dans la gestion des jardins :
 - La pyrale du buis et ses répercussions sur les jardins (*Diaphana perpectalis*)
 - Les maladies du dépérissement du buis (*Cylindrocladium buxicola* & *Volutella buxii*)
- **Informers l'ensemble des adhérents** sur l'utilisation du paillage dans le jardin et au potager afin de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires et d'autres intrants

Moyens mis en œuvre en 2014-2015

L'opération a consisté à apporter un soutien technique auprès des adhérents du CPJA :

- **Réunion de préparation** réalisée en septembre 2014 avec le bureau du CPJA et définition d'un planning prévisionnel
- **Réalisation de 12 rencontres de mars à juin 2015**, chez des adhérents volontaires pour ouvrir les portes de leur jardin et accueillir les adhérents durant une journée :
 - 4 jardins dans le Puy de Dôme
 - 3 jardins dans l'Allier
 - 3 jardins dans la Haute-Loire
 - 2 jardins dans le Cantal
 Les jardins sont représentatifs de la typologie de jardins que l'on retrouve chez les adhérents du CPJA (jardins ornementaux « classiques », jardins historiques et jardins potagers)
- **Discussions et propositions de solutions** permettant d'améliorer et de réduire l'usage de produits phytosanitaires discutées sur le terrain avec l'ensemble des adhérents lors des différentes rencontres
- **Rendu oral du bilan** (1 journée) issu des différentes rencontres en juillet 2015 proposé à l'ensemble des adhérents du CPJA
- **Compte-rendu** envoyé au bureau du CPJA et mise à disposition de l'ensemble des adhérents du CPJA via internet sous format informatique en septembre 2015

Résultats obtenus

D'une manière générale, l'action menée a été bien suivie par les adhérents, puisque 110 personnes sur 260 adhérents ont été rencontrées sur les 12 rencontres. Et 45 personnes étaient présentes lors du compte rendu final.

Le bilan technique des pratiques phytosanitaires réalisé ainsi que les échanges qui ont eu lieu lors des différentes rencontres et du compte rendu final ont permis d'identifier les éléments importants à prendre en compte concernant les améliorations d'entretien des jardins ; notamment les éléments suivants :

- Connaissances sur l'utilisation des produits phytosanitaires :
 - Le matériel à utiliser (type de buses principalement)
 - L'étalonnage du pulvérisateur et le calcul de la dose
 - Les équipements de protection individuelle
 - « Le bon produit au bon moment » (lecture des étiquettes et des préconisations d'emploi (e-phy))
- Les principaux espaces traités sont les plantes ornementales et le potager (insecticides et fongicides) ainsi que les surfaces perméables (cours, allées en graviers, stabilisé, terres, ...)
- D'une manière générale, les adhérents utilisent les produits phytosanitaires de manière raisonnée, cependant, il reste quelques mauvaises pratiques.
- Suite à l'action, une très grande majorité des adhérents est prête à mettre en place des alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires par :
 - Sensibilité sur les risques pour l'environnement
 - Intérêt pratique
 - Sensibilité sur les risques pour la santé

- Les alternatives qui sont envisagées par les adhérents sont :
 - préventives (prévention du développement de la végétation spontanée et végétalisation, enherbement ou fleurissement pour supprimer le désherbage)
 - curatives (traitements moins systématiques et essai de matériel de désherbage alternatif)

Cette action initiée par la DRAAF Auvergne dans le cadre du plan ECOPHYTO a été saluée par le Comité National des Parcs et Jardins lors d'une assemblée nationale des comités de parcs et jardins.

Perspectives

Cette action a montré un engouement des adhérents pour ce type de rencontre. Suite au questionnaire de satisfaction, les adhérents montrent un intérêt important pour continuer cette démarche vers des sujets complémentaires à l'amélioration et la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires :

- Approfondissement sur les techniques alternatives aux produits phytosanitaires dans la gestion des espaces verts
- Amélioration de la reconnaissance et de la connaissance des maladies et des ravageurs des végétaux ornementaux et au potager
- Le jardin potager au naturel
- Le compostage

Il est envisagé pour l'année 2016 de réaliser une formation sur la lutte contre les vertébrés nuisibles (taupes, ragondins et campagnols terrestres).

AXE 3 :
Communiquer, sensibiliser

Diffusion d'un visuel de communication « Ensemble, réduisons les pesticides ! » à destination du grand public

Historique

Afin d'accroître la sensibilisation des particuliers sur la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires en Zones Non Agricoles, la FREDON Auvergne a créé en 2011 un panneau « Ensemble, réduisons les pesticides » et l'a diffusé, en partenariat avec le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) auprès des particuliers du bassin versant de l'Auzon. Le particulier qui affiche ce panneau à son portail encourage ses élus à envisager des alternatives au désherbage chimique dans sa commune. Pour cela, il s'engage à accepter davantage la végétation spontanée dans sa commune, et participe en s'engageant lui aussi à apprendre à se passer de pesticides dans son espace privé.

La distribution des panneaux et autocollants sur le territoire pilote de l'Auzon ayant montré des résultats intéressants, tant en termes d'affichage par les particuliers, qu'en termes d'appropriation de l'outil par les élus, il a été entrepris en 2013 de proposer la diffusion de l'autocollant à l'ensemble des communes engagées dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires.



Enjeux

- **Réduction d'utilisation** de produits phytosanitaires en zones non agricoles ;
- **Réduction de la pollution des eaux et des effets sur la santé** par les produits phytosanitaires utilisés en zones non agricoles.

Objectifs de l'action en 2015

Objectifs généraux :

- **Sensibiliser le grand public** sur les enjeux des produits phytosanitaires sur l'environnement
- **Communiquer sur les bonnes pratiques phytosanitaires** du particulier
- **Mobiliser la population pour encourager** les bonnes pratiques phytosanitaires de sa commune

Les objectifs de l'action en 2015 étaient de :

- **Proposer l'autocollant par courrier à l'ensemble** des communes de la région Auvergne : envoi postal d'un échantillon et d'un courrier de présentation de l'outil le 26 février 2015
- Présenter l'outil aux collectivités rencontrées dans le cadre d'autres activités (rencontres régionales de démonstration d'alternatives au désherbage chimique (près de 500 participants), formations d'agents communaux, charte d'entretien des espaces publics...)

Moyens mis en œuvre en 2015

- **Proposition de l'outil** aux collectivités et gestionnaires de territoires engagés dans une démarche de réduction d'utilisation de produits phytosanitaire. Le visuel a été envoyé par mail à toutes les communes engagées dans la charte d'entretien des espaces publics. Il a été présenté lors des différentes rencontres avec les élus des collectivités concernées (journées techniques, présentations de la charte d'entretien des espaces publics, conférences,...).
- **Mise en forme et adaptation des visuels** (logo, couleur, forme,...) pour chacune des collectivités engagées
- **Accompagnement à la diffusion du visuel** par les collectivités engagées

Résultats obtenus

En 2015, **21 collectivités (dont 9 nouvelles en 2015)** disposent du visuel personnalisé, afin d'éditer les autocollants et de les diffuser à leurs habitants, via le bulletin communal, lors de manifestations, ou en libre service en mairie... (tableau ci-contre). La population estimée concernée par cette opération est d'environ 460 000 habitants (soit 34 % de la population totale auvergnate).

Les collectivités engagées considèrent cet outil comme un moyen de communiquer sur les efforts réalisés pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics.

Perspectives

Il est prévu de poursuivre le déploiement de l'outil sur l'Auvergne avec la perspective de proposer cet outil à l'échelle de la région Auvergne-Rhône Alpes.

Collectivité	Année de disposition de l'outil	Estimation de la population concernée (nb. Habitants)
Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier (pour les communes engagées dans la charte d'entretien des espaces publics sur le contrat territorial des AAC de l'Allier)	2014	15 000
Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon pour une diffusion sur l'ensemble des territoires des bassins versants de la Veyre et de l'Auzon (23 communes concernées)	2013	35 000
Clermont Communauté sur les 21 communes du territoire	2013	282 000
Commune d'Ambert,	2013	6 962
Commune d'Arpajon sur Cère,	2013	6 009
Commune de Brassac les Mines,	2013	3 300
Commune de Monistrol-sur-Loire	2014	8 677
Commune de Montluçon	2014	38 978
Commune de Murat,	2013	2 025
Commune de Piom,	2013	17 779
Commune de Saint Germain l'Herm,	2013	508
Commune de Sauxillanges	2013	1 133
Commune d'Aurillac	2015	27 924
Commune de Chadrac	2015	2 845
Commune d'Artonne	2015	775
Commune de Sainte Florine	2015	3 113
Commune de Lusigny	2015	1 581
Commune de Saint Chély d'Apcher (48)	2015	4 162
Commune de Vorey-sur-Arzon	2015	1 440
Commune de Beauregard-Vendon	2015	1 115
Commune de Mezel	2015	1 758
total		457 922

Diffusion d'une lettre d'information sur le jardinage au naturel : l'Echo des jardins en Auvergne

Historique

Dans le cadre des actions du Groupe PHYT'EAUVERGNE, la FREDON Auvergne met en place des actions ayant pour objectif la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires en Zones Non Agricoles. Afin d'informer les jardiniers amateurs sur les problématiques phytosanitaires, et pour promouvoir les pratiques de jardinage au naturel, une lettre d'information numérique est mise en place. Il s'agit d'apporter régulièrement des informations liées au jardinage au naturel. Une partie « recette du jardin » permet de marquer le lien important qui existe entre les questions de jardinage au naturel et l'enjeu « alimentation ».

Enjeux

- Diminuer les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'environnement et la santé des utilisateurs
- Informer les jardiniers amateurs sur le jardinage au naturel (aspect réglementaire, techniques de jardinage)
- Faire le lien entre jardin et alimentation (rubrique régulière « recette du jardin »)
- Instaurer un lien régulier avec les partenaires œuvrant sur les thématiques du jardinage amateur (ex. les associations de jardiniers amateurs, qui sont des relais d'information efficaces)
- Valoriser les événements locaux et régionaux portant sur le jardinage au naturel

Objectifs de l'action en 2015

- **Mettre en œuvre l'outil de la lettre d'information électronique** : construction de la lettre, rédaction des 4 premiers numéros, et diffusion.

Moyens mis en œuvre en 2015

- **Construction de la lettre**
 - Définition des thématiques abordées,
 - Conception du gabarit
 - Détermination du mode de diffusion, de l'outil informatique adapté
 - Création d'un module « agenda » sur le site internet www.mieux-jardiner.fr
- **Rédaction de la lettre**
4 lettres annuelles rédigées par la FREDON Auvergne, avec un partenariat régulier avec la SNHF pour les articles techniques et A.N.I.S. Etoilé, pour les recettes du jardin. Des structures peuvent ponctuellement rédiger un article. Par exemple, la DRAAF Auvergne a présenté le plan national pour l'alimentation dans le n°4.
- **Diffusion de la lettre**
Cette lettre est envoyée gratuitement par email à une liste de diffusion préétablie, pouvant s'enrichir d'inscriptions spontanées. Elle est notamment envoyée
 - aux associations de jardiniers amateurs de la région,
 - aux communes de la région,
 - aux structures animatrices d'outils de protection de la qualité de l'eau,
 - aux jardineries de la charte Jardiner en préservant sa santé et l'environnement,
 - aux partenaires de la FREDON Auvergne...

Elle est disponible sur le site internet de la charte des jardineries www.mieux-jardiner.fr

Les destinataires sont invités à diffuser la lettre à leur entourage (adhérents /administrés / clients...).

Résultats obtenus

- Rédaction et diffusion de **4 numéros** en 2015
- Diffusion de la lettre à **1 732 destinataires**
- Recensement et relai de plus d'une **quarantaine de manifestations sur le jardinage**
- **Mise à disposition des 4 info-lettres sur site www.mieux-jardiner.fr**

Le bilan des nombres de téléchargements (données partielles est disponibles en annexe 5.

Perspectives

L'objectif de poursuivre la publication de cet outil en 2016 serait selon les éléments suivants :

- **Rédiger et diffuser 4 numéros** de la lettre Echo des Jardins en 2016
- **Perfectionner la stratégie d'envoi**, afin de mieux évaluer le taux de lecture
- **Envisager un déploiement** à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes



Journées régionales de démonstrations de solutions alternatives aux traitements phytosanitaires dans les espaces publics

Historique Depuis 2004, de nombreuses actions de sensibilisation et d'information ont été menées auprès des collectivités de la région Auvergne dans le cadre de Phyt'Eauvergne pour réduire les pollutions liées à leur utilisation de produits phytosanitaires. Des **rencontres techniques régionales** portant sur ce thème ont ainsi été organisées en **novembre 2006** (Vichy et Brioude – « Désherbage chimique et qualité de l'eau » – 300 participants), à l'**automne 2010** (7 rencontres sur toute l'Auvergne – « Moins de désherbants sur votre commune » – 400 participants) et en **octobre 2011** (Vichy et Massiac – « Des alternatives au désherbage chimique – Démonstration de matériels et exposition de techniques d'aménagement » – 460 participants). Les évolutions réglementaires de ces dernières années (arrêté du 27-06-2011, loi 'Labbé' du 06-02-2014), imposant des restrictions d'usage des produits phytosanitaires dans les espaces publics, ainsi que la mise en place de la Charte d'Entretien des Espaces Publics en Auvergne depuis 2011, ont généré un **regain d'intérêt des collectivités pour les techniques et matériels permettant de réduire le recours aux produits phytosanitaires**. Le besoin d'assister à une présentation synthétique des principales méthodes alternatives et de voir mettre en œuvre les outils et techniques associés s'est ainsi fait sentir depuis plusieurs mois. Les demandes émanaient des agents techniques et des élus de tous types de communes mais aussi des autres professionnels de la gestion des espaces publics (paysagistes, entreprises d'entretien des espaces verts, gestionnaires des voies de communication, ...).

Enjeux

- Amélioration des pratiques d'entretien des espaces urbanisés ;
- Réduction d'utilisation de produits phytosanitaires en zones urbanisées ;
- Réduction de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires utilisés en zones urbanisées.

Objectifs de l'action

Organiser de nouvelles journées régionales de démonstrations de solutions alternatives aux traitements phytosanitaires permettant :

- La **présentation concrète des solutions techniques par la réalisation de démonstrations** d'utilisation d'un très large panel de matériels ;
- La **mise en contact des professionnels de la gestion des espaces publics avec les fabricants et les distributeurs d'alternatives présents en Auvergne**.

Moyens mis en œuvre

De même qu'en 2006 et 2011, deux dates sur deux lieux permettant un accès facile à l'ensemble des représentants des collectivités d'Auvergne ont été proposées. Les communes de Vichy et Brioude ont ainsi été sollicitées pour leur positionnement géographique, leurs installations (capacité d'accueil [parking, partie en salle], étendue et diversité des espaces extérieurs pour l'installation des exposants et la mise en œuvre des démonstrations) et leur engagement dans une démarche d'amélioration des pratiques phytosanitaires sur l'espace public.

Deux dates consécutives ont été arrêtées afin de faciliter la venue des démonstrateurs venant de loin :

- Le **30 septembre 2015 à Brioude** (Partie en salle : Halle aux grains ; Zone de démonstrations : parking des remparts) ;
- Le **1er octobre 2015 à Vichy** - Parc Omnisports (Partie en salle : Amphithéâtre ; Démonstrations : au pied de la Tour des juges).

Le format de ces rencontres a été modifié par rapport aux précédentes éditions afin d'intégrer les remarques des démonstrateurs qui avaient pu constater à plusieurs reprises le manque de fréquentation de certains stands au profit des démonstrateurs présentant les dispositifs les plus 'impressionnants' et donc naturellement les plus attractifs. Ainsi **le choix a été fait, afin de répondre en priorité aux objectifs pédagogiques et d'ouverture d'esprit à l'ensemble des techniques alternatives, d'« imposer » aux participants une rencontre avec chacun des exposants présents. Le modèle du « speed-dating » par petits groupes** a été retenu : l'ensemble des participants sont répartis en autant de groupes que de démonstrateurs présents et ces groupes passent d'un stand à l'autre pour une **durée de rencontre n'excédant pas chaque fois 7 minutes**. Ce format impose ainsi aux exposants de se limiter à une présentation synthétique de la technique proposée et des matériels exposés. Un temps (~ 1 heure) véritablement dédié aux démonstrations en conditions réelles a été prévu à la suite de cette phase de « speed-dating ». Les visiteurs pouvant, dans cette 2^{ème} étape, librement retourner vers les stands pour lesquels ils ont le plus d'intérêt.

Principaux points des travaux préparatoires :

- Recensement et sollicitation des constructeurs et des distributeurs de techniques alternatives (au total, plus d'une trentaine ont été contactés)
- Réservation des locaux / balisage des accès et des sites de réunion et de démonstration
- Echanges avec les démonstrateurs (composition, organisation et montage des stands)
- Contenu technique de l'intervention en salle (préparation de la présentation)
- Etablissement de devis pour le 'café d'accueil' (traiteurs)
- Enregistrement des inscriptions
- Préparation logistique : vidéo-projection / sonorisation, réalisation des affiches, édition des listes d'émargement, numérotation / identification des stands, ...

Communication autour de l'événement :

Principales cibles des demi-journées de démonstrations :

- Les gestionnaires des espaces publics : notamment les élus et les responsables et agents techniques en charge des espaces verts et des voiries au sein des collectivités ou des établissements publics et para-publics ;
- Les prestataires intervenant sur ces espaces : paysagistes, entreprises d'entretien des espaces verts, ...

A la mi-mars 2015 des courriels annonçant l'organisation de ces demi-journées ont été envoyés à l'ensemble des mairies d'Auvergne ainsi qu'aux référents techniques des collectivités engagées dans la Charte d'Entretien des Espaces Publics.

A la mi-juin 2015 des courriels accompagnés d'une invitation et des plans d'accès aux sites ont été envoyés à l'ensemble des collectivités d'Auvergne (communes et communautés de communes).

Fin juin 2015 ces mêmes courriels d'invitation ont été envoyés à près de 160 entreprises de paysagistes et de gestion des espaces verts ainsi qu'aux bailleurs sociaux d'Auvergne. Par ailleurs, 1452 courriers contenant un carton d'invitation

(annexe 6) ont été envoyés :

- A l'ensemble des communes d'Auvergne (1310) - A toutes les communautés de commune (105)
- Aux syndicats porteurs de contrats territoriaux (10) - Aux bailleurs sociaux (20) - Aux Conseils Départementaux (4)
- Au Conseil Régional d'Auvergne - Aux Agences de l'Eau (Loire-Bretagne, Adour-Garonne) - Aux Parcs Naturels Régionaux
- Au CNFPT, CAUE, ...

Une 60^{aine} d'invitations ont été données aux organisateurs des concours départementaux des 'Villes et Villages Fleuris'.

Début septembre 2015 un courriel de rappel a été envoyé à l'ensemble des structures et personnes précédemment contactées. Dans ce message étaient communiqués des liens internet permettant d'accéder aux programmes des deux demi-journées, aux plans des sites et à la liste des démonstrateurs présents.

Les principales informations concernant l'organisation des deux demi-journées de démonstration ont été affichées sur les sites internet de Phyt'Eauvergne et de la FREDON Auvergne dès juin 2015.

Par ailleurs, des annonces sont parues dans la rubrique 'agenda' des sites internet des villes de Vichy et de Brioude, et du portail national Ecophyto Pro ZNA.

Mi-septembre, un communiqué de presse a été envoyé aux principaux médias auvergnats d'information notamment par une interview sur France Bleu, la Montagne, Info magazine,...



Documentation mise à la disposition des participants :

Un **livret d'accueil** a été remis à chacun des participants au moment de l'émargement. Il a été conçu pour permettre l'affectation de chaque participant à un groupe au moment de la phase de « speed-dating » [numéro de stand de 'départ' inscrit sur le livret] et pour fournir un bagage documentaire complet autour du thème développé sur les deux demi-journées.

Contenu du livret d'accueil (544 exemplaires édités) :

- Liste des sociétés présentes sur les stands de démonstration
- Brochure 'Réduire l'utilisation des désherbants' (édition 09/2015)
- Un exemplaire du BSV (Bulletin de Santé du Végétal) ZNA Espaces-Verts (n°7 - 09/2015)
- Un exemplaire de la lettre d'information l'Echo des Jardins (n°3 - 09/2015)
- Plaquette d'information sur la Charte des Jardineries

Par ailleurs, d'autres documents ont été mis à disposition en 'libre-service' à proximité de l'espace d'accueil et au centre du site de démonstrations : Brochures sur la qualité des eaux en Auvergne, sur la conception des aménagements ; Plaquettes d'information sur l'ambrosie, sur la Charte d'Entretien des Espaces Publics, sur le dispositif 'Ensemble, réduisons les pesticides'...

Moyens humains :

Six agents de la FREDON Auvergne ont été mobilisés lors de ces rencontres régionales afin d'assurer l'accueil des participants et des exposants, la présentation en salle, l'animation de la phase de speed-dating, la prise de photos et de vidéos, et la gestion logistique de ces événements. Un soutien logistique complémentaire a été apporté par quelques agents des communes d'accueil. Pour chacune des demi-journées un traiteur avait en charge la préparation et le service du 'café d'accueil'.

Résultats obtenus

Déroulement des demi-journées :

Accueil / Emarquement des participants :

Sur les deux demi-journées, au total 427 personnes ont émarginé : 166 à Brioude et 261 à Vichy. L'importance des arrivées après le début de l'intervention en salle, voire en cours de 'speed-dating', laisse penser que **le nombre réel de participants était au total plutôt proche de 500**. Annexe 6 : *liste des personnes ayant émarginé les deux jours.*

« Réduire l'utilisation des 'phytos' » : intervention en salle d'environ 45 minutes

Ouverture par un élu de la commune d'accueil (Brioude : Mme Marie-Christine DEGUI; Vichy : Mme Evelyne VOITELLIER). Intervention de M. Christophe BRAS (FREDON Auvergne) : *Recours aux produits phytosanitaires : rappel des enjeux (santé, qualité de l'eau, ...) / Evolutions réglementaires autour de l'utilisation des phytos (historique, nouveautés) / Dispositifs de soutien aux changements de pratiques (techniques, financiers, ...) / Les principales catégories de techniques alternatives / Les sociétés présentes (démonstrateurs) / Déroulement du reste de la demi-journée.*

Présentation au format « Speed-dating » des techniques et outils exposés : en extérieur, durée : 2h30 à 2h50

Nombre de stands : Brioude : 20 Vichy : 20. Annexe 6 : *liste des sociétés présentes.*

Démonstrations de matériels – Rencontres 'libres' avec les exposants : en extérieur, durée : 40 à 50 minutes

Les rencontres régionales 2015 en quelques chiffres :

- **427 participants identifiés :** ~45% d'agents techniques, 15 à 25% de responsables tech., 24 à 30% d'élus.
- **132 communes et 7 communautés de communes représentées :** 60 à Brioude et 79 à Vichy.
- **27 sociétés** (constructeurs ou distributeurs de techniques/matériels 'alternatifs') présentes, réparties sur 20 stands.

Niveaux de satisfaction et attentes des participants et des exposants :

Un lien vers un questionnaire de satisfaction 'en ligne' (Google® Forms) a été envoyé par courriel à l'ensemble des participants aux rencontres régionales. De la même manière, un questionnaire a été communiqué aux exposants.

Annexe 6 : *Synthèse des réponses aux deux questionnaires.*

Perspectives

Les divers échanges qui ont eu lieu au cours de ces demi-journées mettent en avant le besoin de pouvoir bénéficier régulièrement d'informations tant sur les aspects réglementaires du recours aux produits phytosanitaires que sur les éléments techniques relatifs aux solutions alternatives. Les dispositifs de 'proximité' sont plébiscités :

- **Réunions locales d'échanges techniques** entre professionnels de la gestion et de l'entretien des espaces publics (avec participation de collectivités ayant testé des alternatives). Des réunions de ce type sont prévues en Auvergne en 2016 ;
- **Brochures / Newsletters / Messages d'informations** sur les nouveautés réglementaires ou techniques et sur les événements en Auvergne (réunions, présentations, démonstrations, ...) ;
- **Dispositifs de soutien technique et d'aide à la communication.** La possibilité d'adhérer à la Charte d'Entretien des Espaces Publics a été évoquée par plusieurs participants.

La nécessité de renouveler l'organisation de journées techniques du type de celles organisées à l'automne 2015 à Brioude et à Vichy a clairement été mise en avant. Cet événement sera à prévoir d'ici 3 ans.

AXE 4 :

**Apport d'expertise pour la construction
et la mise en œuvre des plans d'actions
sur les zones à enjeux phytosanitaires**

Apport d'expertise technique auprès des porteurs de démarche territoriale et sur les secteurs des captages prioritaires de la région – Bilan de l'opération 2015

Historique Les acteurs locaux en charge de démarches territoriales sur la région Auvergne commencent à intégrer dans leurs travaux, lorsqu'ils sont confrontés à ce problème de pollution, la problématique « phytosanitaires ». Les compétences techniques nécessaires à une bonne compréhension de ce sujet complexe ne sont pas toujours disponibles dans les structures porteuses de démarches territoriales. De même, une expertise technique peut s'avérer nécessaire dans le cadre de la mise en place de la procédure de préservation des zones de captages prioritaires « Grenelle ».

Aussi, le Groupe PHYT'EAUVERGNE a décidé qu'à partir de 2008, la FREDON Auvergne pourrait apporter, dans le cadre des actions du Groupe, une expertise technique auprès des acteurs locaux en charge de démarches territoriales qui le souhaiteraient. Cette expertise s'étend aussi depuis 2011 aux secteurs des captages prioritaires « Grenelle ».

Enjeux

Efficacité de la prise en charge de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires par les acteurs en charge d'une démarche territoriale et dans le cadre de la procédure de préservation de la qualité des eaux des captages prioritaires « Grenelle », dont les conditions nécessaires sont les suivantes :

- l'intégration des éléments techniques nécessaires dans les démarches territoriales concernées.
- La validation des conclusions des diagnostics phytosanitaires sur les territoires concernés
- La mise en place, sur les territoires concernés, des actions adaptées à la réduction de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires
- La cohérence avec les actions mises en place par PHYT'EAUVERGNE au niveau régional (notamment le réseau de surveillance de la qualité des eaux).

Objectifs de l'action

- **Mettre à disposition l'expertise technique acquise** dans le cadre des actions de PHYT'EAUVERGNE ;
- **Soutenir techniquement** les acteurs en charge d'une démarche territoriale ou d'une procédure de préservation des captages prioritaires « Grenelle ».
- **Recueillir les données** acquises dans le cadre des actions territoriales et les **intégrer aux bilans régionaux** de PHYT'EAUVERGNE

Moyens mis en œuvre

L'apport d'expertise technique a toujours fait suite à une demande de la part d'un organisme en charge d'une démarche territoriale sur la région Auvergne ou d'agents de l'Etat pour ce qui concerne la procédure de préservation des captages « Grenelle ». Un agent de la FREDON Auvergne a assuré l'apport d'expertise technique sur la problématique de contamination des eaux par les produits phytosanitaires. Ce travail s'est effectué, entre autres, par les actions suivantes :

- **participation aux réunions de comité de pilotage** relatif à chaque démarche territoriale ;
- soutien technique pour la mise en place de réseaux spécifiques et pour **l'interprétation des analyses** sur les territoires concernés ;
- **validation des conclusions des diagnostics** phytosanitaires des territoires concernés ;
- soutien technique pour le **choix d'actions à mettre en place** sur les territoires concernés.

Résultats obtenus en 2015

Le récapitulatif complet des apports d'expertise en 2015 est présenté dans le tableau fourni en annexe 7. Cet apport d'expertise a concerné **17 démarches territoriales différentes** sur la région Auvergne. **37 interventions** ont été réalisées de la façon suivante :

- réponses à des questions techniques par mail, par téléphone ou sur place,
- participation à des réunions techniques.

Les organismes qui **ont sollicité cette expertise en 2015** sont les suivants :

- Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon (Contrats Territoriaux Veyre et Auzon et projet de contrat territorial Charlet)
- SICALA (Projet de Contrat Territorial Borne et contrat Semène)
- Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier (Contrat Territorial des AAC des captages prioritaires de l'Allier)
- Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable Basse Limagne, Rive Gauche de la Dore, Dore-Allier (Contrat Territorial des AAC des captages prioritaires de Pont-du-Château et deVinzelles)
- Clermont Communauté (Contrat Territorial des rivières de Clermont-Communauté)
- SIVOM de la Région d'Issoire (Contrat Territorial de l'AAC du captage prioritaire du Broc et du bassin du Lembronnet)
- SMAT Sioule (Contrat Territorial Sioule)
- Syndicat de Gestion des eaux de l'Alagon (Contrat Territorial Alagon)
- Etablissement Public Loire (SAGE Allier Aval)
- Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne (SAGE Dordogne)
- Parc Naturel Livradois Forez (SAGE Dore et contrat Dore moyenne)
- Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (projet de contrat du BV de l'Authre)
- Vichy Val d'Allier Communauté (Projet de contrat sur les Milieux Aquatiques des Affluents de l'Allier)

Perspectives

Lors du lancement de cette opération début 2008, il était prévu de mettre à disposition dans la durée une « permanence » d'expertise technique à l'attention des acteurs en charge d'une démarche territoriale sur le thème de la pollution de l'eau vis-à-vis des produits phytosanitaires. Il conviendra donc de poursuivre ce travail d'expertise apportée à la demande des structures porteuses des démarches territoriales de la région Auvergne. Un travail de mutualisation à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes devra être engagé.

Soutien à l'animation

Animation de PHYT'EAUVERGNE – Bilan de l'opération 2015

Historique Depuis 1997, la co-animation du Groupe PHYT'EAUVERGNE est assurée par la DRAAF Auvergne et la DREAL Auvergne. Un soutien à l'animation est par ailleurs assuré par la FREDON Auvergne.

Enjeux

- **Prise de conscience**, par tous les publics cibles concernés (agriculteurs, collectivités territoriales, jardiniers amateurs, entreprises...) de la problématique de **pollution des eaux par les produits phytosanitaires**
- **Prise en compte, au niveau régional, par les porteurs de projet, de la problématique** de pollution des eaux par les produits phytosanitaires
- **Valorisation des résultats et informations** obtenus dans le cadre des actions du groupe PHYT'EAUVERGNE

Objectifs de l'action

- **Sensibiliser et communiquer auprès des acteurs régionaux et auprès du grand public** sur la problématique de pollution des eaux par les produits phytosanitaires
- **Mettre à la disposition du plus grand nombre les résultats et références (à jour)**, obtenus dans le cadre des actions du Groupe PHYT'EAUVERGNE
- Favoriser la **vie du Groupe PHYT'EAUVERGNE** par l'animation des différents comités de pilotage : **lieux d'échanges et de concertations** sur la problématique de pollution des eaux par les produits phytosanitaires

Moyens mis en œuvre et résultats obtenus

En 2015, le soutien à l'animation du Groupe PHYT'EAUVERGNE a concerné les missions suivantes :

1. Secrétariat de PHYT'EAUVERGNE

- l'organisation matérielle des réunions liées au Groupe PHYT'EAUVERGNE (réservation de salles, feuille de présence...),
- l'archivage des courriers liés à l'activité de PHYT'EAUVERGNE,

2. Participation à l'animation du Groupe PHYT'EAUVERGNE

- préparation des réunions des comités de pilotage de PHYT'EAUVERGNE
- présentations des actions et participation à l'animation lors des réunions des comités de pilotage de PHYT'EAUVERGNE
- suivi de l'avancement des groupes de travail de PHYT'EAUVERGNE
- propositions sur les orientations du Groupe PHYT'EAUVERGNE
- coordination, réalisation et gestion des dossiers financiers relatifs aux actions du Groupe PHYT'EAUVERGNE

3. Gestion et mises à jour du site Internet du Groupe PHYT'EAUVERGNE

Ce point fait l'objet d'un bilan spécifique dans la fiche synthétique suivante.

4. Soutien technique lors de demandes de données par des tiers

La FREDON Auvergne apporte un soutien technique à la DRAAF-SRAL et à la DREAL. Elle aide à la mise en forme de documents techniques relatifs aux actions du Groupe PHYT'EAUVERGNE (résultats d'analyse, informations cartographiques...) pour diffusion à des tiers lors de demandes spécifiques.

5. Rédaction, mise en forme, édition et diffusion du Rapport d'Activité du Groupe PHYT'EAUVERGNE

Le rapport des activités du Groupe PHYT'EAUVERGNE est rédigé chaque année afin de rendre compte de l'ensemble des activités réalisées par le Groupe au cours de l'année passée. Il est disponible pour l'ensemble des partenaires techniques et financiers du Groupe. Le rapport d'activité 2014 a été édité et envoyé à l'ensemble des membres du Comité de Pilotage Technique et Scientifique de PHYT'EAUVERGNE. Il a été diffusé sous format numérique à l'ensemble du Groupe Plénier de PHYT'EAUVERGNE (soit plus de 140 correspondants). Il est, par ailleurs, consultable par tous sur le site Internet de PHYT'EAUVERGNE à la rubrique « Les publications ».

6. Apport d'expertise auprès d'acteurs locaux

Tout au long de l'année 2015, différents organismes (professionnels agricoles, agriculteurs, collectivités locales, syndicats d'eau,...) ont sollicité les représentants du Groupe PHYT'EAUVERGNE pour des demandes de soutiens techniques spécifiques et ponctuels. La DRAAF-SRAL, la DREAL Auvergne et la FREDON Auvergne ont répondu, dans la limite de leurs contraintes de temps, à l'ensemble de ces demandes.

7. Interventions dans les établissements de formation agricole et environnementale

Depuis 2005, les interventions se sont **déroulées au sein des établissements de formation** (formations post bac). Elles ont toujours fait **suite à une demande de la part des enseignants concernés** par la problématique. Elles s'intégraient, par conséquent, dans le cadre du programme de formation et ont été réalisées en collaboration avec les enseignants concernés. L'intervenant était un chargé d'étude de la FREDON Auvergne. L'ensemble des informations diffusées lors des interventions s'appuyait sur les connaissances acquises jusqu'alors par le Groupe PHYT'EAUVERGNE. Lors des interventions, l'intervenant a laissé une place importante aux échanges avec les élèves. Les éléments présentés sont :

- le groupe PHYT'EAUVERGNE
- rappels concernant la réglementation et l'utilisation des produits phytosanitaires
- qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires
- modes de transfert des produits phytosanitaires vers la ressource en eau
- solutions techniques permettant de réduire les risques de pollution
- les démarches territoriales pour réduire les pollutions

En 2015, 4 interventions différentes ont été réalisées : VetAgro Sup- options « Productions Végétales » 2^{ème} année (3h30) et 3^{ème} année (3h30) ; Licences Pro « Expertise Agro-environnementale et conduite de projet » d'Aurillac (3h00) ; Licences Pro « Gestion durable des ressources en agriculture » de Marmilhat (2 fois 4h00).

Perspectives La vie du Groupe PHYT'EAUVERGNE, lieu d'échanges et de concertations sur la problématique de pollution des eaux par les produits phytosanitaires, passe par la poursuite du travail d'animation. Un travail de transformation du groupe PHYT'EAUVERGNE dans le cadre d'Ecophyto II et de la nouvelle région devra être entrepris en 2016.

Site Internet de PHYT'EAUVERGNE www.phyteauvergne.fr en 2015

Historique Le site Internet de PHYT'EAUVERGNE existe depuis 2004. Suite à la modification du site vers sa version actuelle sous SPIP en décembre 2006, puis à sa mise en ligne en mars 2007, le site connaît depuis cette date des mises à jour régulières par l'ajout de nouveaux articles en relation avec les activités menées par le Groupe.

Enjeux

- **Sensibiliser les acteurs locaux et le grand public** sur la qualité des eaux de la région Auvergne vis-à-vis des produits phytosanitaires ;
- **Mettre à disposition** de ce public l'ensemble des **travaux du Groupe** PHYT'EAUVERGNE et apporter un **soutien technique** à tous les organismes susceptibles d'utiliser des produits phytosanitaires ou des méthodes alternatives à celles-ci.

Objectifs de l'action

- **Diffuser** auprès des acteurs locaux et du grand public **l'ensemble des résultats des travaux** menés par le Groupe PHYT'EAUVERGNE ;
- **Vulgariser l'information technique** pour qu'elle soit accessible au plus grand nombre
- Mettre à disposition **des conseils pratiques** auprès des utilisateurs de produits phytosanitaires

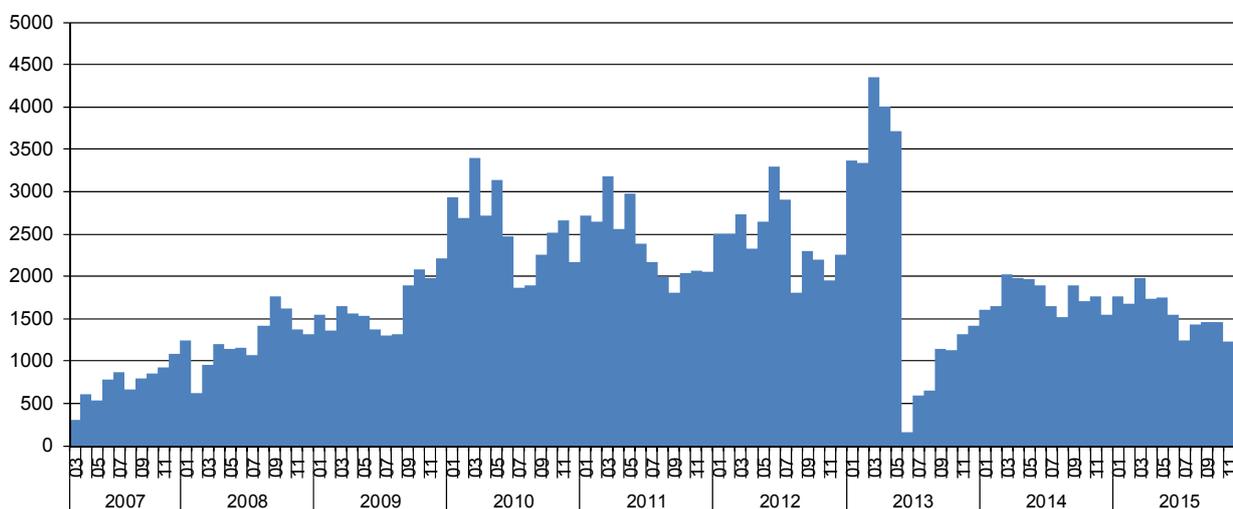
Moyens mis en œuvre en 2015

- Mise en forme et mise en ligne de **l'ensemble des résultats d'analyse « pesticides » dans l'eau grâce à un module cartographique et des graphiques dynamiques** (Cf. Axe 1 – fiche 2 du présent document).
- Mise en ligne de nouveaux articles et **mise à jour** d'anciens articles. Une fois qu'une action a été réalisée et qu'un **rapport** a été édité, celui-ci est mis en ligne grâce à un article sur le site Internet. De plus, la plupart des articles nouveaux sont **mis en avant à la page d'accueil** du site afin d'informer l'internaute régulier que de nouveaux articles sont en ligne. En parallèle, certains articles ont été mis à jour suite à de nouvelles informations, de nouveaux résultats ou des compléments.

Résultats obtenus en 2015

Le nombre d'articles en ligne au 31/12/2015 est de 245 dont 6 ont été créés et 9 ont été mis à jour en 2015 (en particulier concernant les résultats d'analyse, la Charte d'entretien des espaces publics et la Charte Jardiner en préservant sa santé et l'environnement avec des retours de communication dans les médias (articles de presse, émissions de radio ou de télé)). 332 documents sont disponibles au format PDF (bon nombre de documents accessibles sur les articles concernant la charte d'entretien des espaces publics et la charte des jardineries). L'évolution du **nombre de consultations mensuelles** est présentée dans le graphique suivant :

Nombre de visites par mois depuis 2007



Le site a connu plus de 160 000 visites depuis sa création dont environ 18 000 visites en 2015, soit un nombre moyen d'environ 50 visites par jour. Le nombre de visites du site **n'a cessé de croître** jusqu'en 2010. A partir de 2011, le nombre de consultations du site était en relative stagnation. La chute brutale du taux de fréquentation du site en juin 2013 est dû au changement de domaine qu'il a fallu effectuer pour des raisons de sécurité informatique. Le nombre de visites par mois a petit à petit tendance à retrouver son niveau des 3 dernières années (temps nécessaire aux moteurs de recherche et aux internautes de retrouver sa « visibilité » sur Internet. Toutes les sous-rubriques sont consultées régulièrement. Les **rubriques les plus consultées** depuis début 2012 sont les rubriques « Conseils aux agriculteurs », « réglementation » et « communication / formation ». Le nombre de visites n'a pas complètement retrouvé son niveau de 2012 : le fait de disposer de 2 sites supplémentaires dédiés à la Charte de communes et à la Charte de Jardineries contribuent certainement à ce phénomène.

Perspectives

En 2016, le site Internet de PHYT'EAUVERGNE continuera à permettre la mise à disposition de l'ensemble des données obtenues depuis la création de PHYT'EAUVERGNE. Afin de mettre en place un outil à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, un travail de transformation du site Internet devra être entrepris en 2016.

Bilan Financier

GRUPE PHYT'EAUVERGNE : BILAN FINANCIER FREDON AUVERGNE 2015

GRUPE PHYT'EAUVERGNE	Dépenses	Recettes
Analyses réseau - AEAG	10 679,00 €	10 679,00 €
Analyses réseau - AEAG	10 679,00 €	10 679,00 €
Recettes	- €	10 679,00 €
AEAG	- €	5 339,50 €
FEDER	- €	5 339,50 €
Fonctionnement	10 679,00 €	
Analyses réseau - AELB ESO	6 336,00 €	6 336,00 €
Analyses réseau - AELB ESO	6 336,00 €	6 336,00 €
Recettes	- €	6 336,00 €
AELB	- €	3 168,00 €
FEDER	- €	3 168,00 €
Fonctionnement	6 336,00 €	
Analyses réseau - AELB ESU	27 522,00 €	27 522,00 €
Analyses réseau - AELB ESU	27 522,00 €	27 522,00 €
Recettes	- €	27 522,00 €
AELB	- €	13 761,00 €
FEDER	- €	13 761,00 €
Fonctionnement	27 522,00 €	
Animation	79 652,94 €	77 117,34 €
Animation externe	16 854,05 €	16 851,38 €
Recettes	- €	16 851,38 €
AELB	- €	8 422,23 €
ARS	- €	4 218,24 €
CD 03	- €	488,49 €
CD 63	- €	522,18 €
CR	- €	3 200,24 €
Salaires	15 021,05 €	
Fonctionnement	1 465,36 €	
Véhicule	272,84 €	
Frais de déplacement	94,80 €	
Animation interne	5 230,45 €	5 197,10 €
Recettes	- €	5 197,10 €
AELB	- €	2 599,67 €
CD 03	- €	549,13 €
CD 63	- €	1 037,63 €
CR	- €	1 010,67 €
Salaires	4 981,25 €	
Fonctionnement	243,50 €	
Véhicule	5,70 €	
Frais de déplacement	- €	
Charte Jardinerie	44 626,65 €	42 160,48 €
Recettes	- €	42 160,48 €
AELB	- €	22 287,50 €
CD 03	- €	2 451,63 €
CD 15	- €	490,33 €
CD 43	- €	396,22 €
CD 63	- €	1 337,25 €
DRAAF	- €	1 961,30 €
DREAL	- €	6 686,25 €
Jardineries	- €	6 550,00 €
Salaires	33 470,15 €	
Fonctionnement	9 430,14 €	
Véhicule	1 574,72 €	
Frais de déplacement	151,64 €	
Panneau	12 941,79 €	12 908,38 €
Recettes	- €	12 908,38 €
AELB	- €	6 454,20 €
CD 03	- €	1 936,26 €
CD 15	- €	129,08 €
CD 43	- €	129,08 €
CD 63	- €	3 614,34 €
DRAAF	- €	645,42 €
Salaires	11 727,05 €	
Fonctionnement	1 196,50 €	
Véhicule	18,24 €	
Frais de déplacement	- €	

GROUPES PHYT'EAUVERGNE	Dépenses	Recettes
☐ Gestion Réseau	45 422,02 €	45 364,07 €
☐ Brochure / analyse / site	30 052,21 €	30 024,07 €
☐ Recettes	- €	30 024,07 €
AELB	- €	15 012,40 €
ARS	- €	4 586,18 €
FEDER	- €	10 425,49 €
☐ Salaires	29 239,55 €	
☐ Fonctionnement	802,02 €	
☐ Véhicule	10,64 €	
☐ Frais de déplacement	- €	
☐ Gestion Réseau	15 369,81 €	15 340,00 €
☐ Recettes	- €	15 340,00 €
AEAG	- €	1 632,50 €
AELB	- €	6 037,50 €
ARS	- €	3 405,79 €
FEDER	- €	4 264,21 €
☐ Salaires	14 392,05 €	
☐ Fonctionnement	49,80 €	
☐ Véhicule	927,96 €	
☐ Frais de déplacement	- €	
☐ Charte région	88 268,18 €	87 994,17 €
☐ Charte région	73 725,76 €	73 460,07 €
☐ Recettes	- €	73 460,07 €
AEAG	- €	8 110,00 €
AELB	- €	28 688,25 €
CD 03	- €	1 619,12 €
CD 15	- €	1 589,97 €
CD 43	- €	294,39 €
CD 63	- €	5 151,76 €
Communes	- €	14 980,00 €
CR	- €	13 026,58 €
☐ Salaires	65 365,00 €	
☐ Fonctionnement	1 104,76 €	
☐ Véhicule	6 045,80 €	
☐ Frais de déplacement	1 210,20 €	
☐ Démo matériel ZNA	14 542,42 €	14 534,10 €
☐ Recettes	- €	14 534,10 €
AELB	- €	7 265,45 €
CD 03	- €	555,37 €
CD 15	- €	290,62 €
CD 43	- €	145,31 €
CD 63	- €	1 336,84 €
CR	- €	4 940,51 €
☐ Salaires	10 249,55 €	
☐ Fonctionnement	3 816,73 €	
☐ Véhicule	476,14 €	
☐ Frais de déplacement	- €	
☐ Expertise	11 033,37 €	10 979,58 €
☐ Expertise	11 033,37 €	10 979,58 €
☐ Recettes	- €	10 979,58 €
AELB	- €	5 489,79 €
ARS	- €	5 489,79 €
☐ Salaires	10 548,75 €	
☐ Véhicule	421,42 €	
☐ Frais de déplacement	63,20 €	
Total général	268 913,51 €	265 992,16 €
	Perte	- 2 921,35 €

A noter que :

- les **Conseils Départementaux de l'Allier, de la Haute-Loire et du Cantal** ont réalisé, à leur charge, une partie des prélèvements d'eau sur leur département dans le cadre du réseau de surveillance PHYT'EAUVERGNE ;
- les actions d'**accompagnement du Comité des Parcs et Jardins d'Auvergne et de création de l'Echo des Jardins** n'apparaissent pas dans le tableau ci-contre. Elles ont été financées par la **DRAAF Auvergne**.

La différence de montant entre les dépenses et les recettes est due à la précision par rapport aux dépenses prévues au budget prévisionnel mais aussi et surtout au **manque de recettes prévues de la part des jardineries** signataires de la Charte Jardiner en préservant sa santé et l'environnement. Une part des jardineries de taille importante (celles qui contribuent à une hauteur plus importante) n'ont pas souhaité renouveler leur engagement en 2015. Cette perte est supportée par la FREDON Auvergne.

Propositions d'actions pour 2016

Le bilan des actions menées en 2015 (Cf. paragraphes précédents) a mis en évidence des perspectives afin de poursuivre la démarche du Groupe PHYT'EAUVERGNE. Les propositions d'actions pour l'année 2016 s'appuient sur les perspectives de 2015 et des années antérieures et s'inscrivent dans le contexte politique et réglementaire actuel (mise en place de démarches territorialisées, Grenelle de l'Environnement, Plan Ecophyto II,...).

Les propositions d'actions pour 2016 ont été regroupées suivant 4 axes (maîtrise d'ouvrage potentielle : FREDON Auvergne) :

AXE 1 : Connaître et suivre la situation régionale de la contamination des eaux par les pesticides :

- Réseau de surveillance de la qualité des eaux vis-à-vis des pesticides : gestion, suivi, prélèvements, analyses et interprétation des résultats ;
- Réalisation de la brochure de synthèse des résultats d'analyse 2015 des réseaux de surveillance de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires en Auvergne
- Mise en forme des résultats d'analyse 2015 et mise en ligne sur le site Internet de PHYT'EAUVERGNE

AXE 2 : Accompagnement des acteurs dans l'amélioration et la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires :

- Poursuite du déploiement de la « charte d'entretien des espaces publics » : accompagnement technique de 21 communes supplémentaires sur l'année 2016 (diagnostic/conseils des pratiques, formation des agents communaux, adhésion à la charte) et communication - valorisation de la charte et des solutions techniques employées par les communes engagées
- Contre-visites de communes déjà en « zéro phyto » pour une labellisation dans le cadre niveau 3 de la Charte d'entretien des espaces publics et dans le cadre du label national Terre saine
- Poursuite du déploiement de la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » auprès des jardineries volontaires en Auvergne – accompagnement technique de ces jardineries et communication auprès du grand public – démarchage des jardineries n'étant pas encore engagées
- « Réduire les pesticides dans les jardins » : Bilan technique des actions portées par des collectivités pilotes et diffusion des résultats auprès de l'ensemble des collectivités de la région Auvergne
- Accompagnement du Comité des Parcs et Jardin d'Auvergne dans la poursuite de leur effort de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires dans leurs espaces ouverts au public

AXE 3 : Communiquer et sensibiliser :

- Communication auprès des partenaires régionaux et animation du Groupe PHYT'EAUVERGNE dans la gestion des réunions, des comptes-rendus et des courriers + réponses aux questions des différents interlocuteurs sollicitant des informations techniques relatives à la problématique de pollutions des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires + gestion et mises à jour du site Internet + rédaction, mise en forme et édition du rapport des activités du Groupe PHYT'EAUVERGNE 2015
- Panneau "Ensemble, réduisons les pesticides : Poursuite de la communication et de la mise à disposition à l'échelle régionale de l'outil à l'attention des collectivités volontaires par la diffusion du panneau et des autocollants auprès des communes de la région qui souhaitent participer à la communication auprès de leurs administrés
- Poursuite de la rédaction et de la diffusion de l'info-lettre numérique l'Echo des Jardins à l'attention des structures relais en direction des jardiniers amateurs sur le thème de la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires dans les jardins particuliers

AXE 4 : Apport d'expertise pour la construction et la mise en œuvre des plans d'actions sur les zones à enjeux phytosanitaires

- Apport d'expertise technique auprès des porteurs de démarche territoriale et sur les secteurs des captages prioritaires de la région Auvergne.

Par ailleurs, un travail de d'harmonisation des actions à l'échelle de la grande région devra être réalisé au cours de l'année 2016. Il aura pour objectif de mutualiser les efforts en matière de :

- mesures et d'interprétation de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires
- actions visant à réduire ces pollutions.

Liste des abréviations

AMPA : Amino Methyl Phosphonic Acid

BV : Bassin Versant

CORPEN : Comité d'Orientation pour des Pratiques agricoles Respectueuses de l'Environnement.

CPTS : Comité de Pilotage Technique et Scientifique

DCE : Directive Cadre européenne sur l'Eau

ESO : Eaux SOuerraines

ESU : Eaux SUperficielles

EVPP : Emballages Vides de Produits Phytosanitaires

FEADER : Fonds Européen Agricole de Développement Rural

MAE : Mesure Agri-Environnementale

MISE : Mission Inter Services de l'Eau

ORP : Observatoire des Résidus de Pesticides (<http://www.observatoire-pesticides.gouv.fr/>)

PIRRP : Programme Interministériel de Réduction des Risques Phytosanitaires

PPNU : Produits Phytosanitaires Non Utilisables

PVE : Plan Végétal pour l'Environnement

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

ZNA : Zone Non Agricole

ZNT : Zone Non Traitée

Annexes

Annexe 1 : Carte des stations de prélèvement du réseau PHYT'EAUVERGNE et graphiques de présentation des résultats d'analyse 2015

Annexe 2 : Plaquette de présentation de la Charte d'entretien des espaces publics

Annexe 3 : Liste des communes engagées dans la charte d'entretien des espaces publics au 31 décembre 2015

Annexe 4 : Liste des Jardineries signataires de la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » en Auvergne en 2015

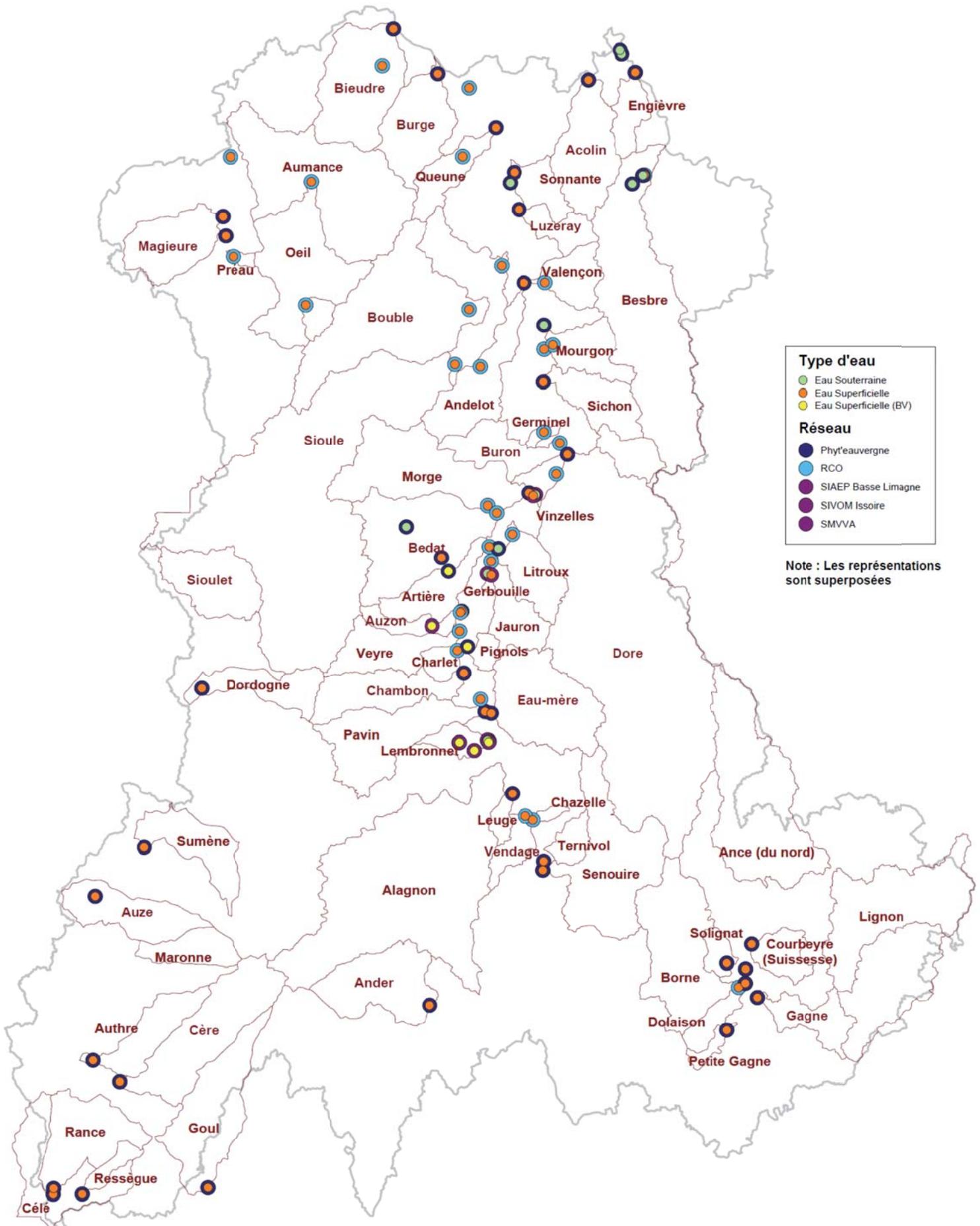
Annexe 5 : Bilan de la consultation des 4 numéros de l'Echo des Jardins en Auvergne en 2015

Annexe 6 : Bilan des journées régionales de démonstrations de solutions alternatives aux traitements phytosanitaires dans les espaces publics

Annexe 7 : Liste des expertises techniques apportées en 2015 aux structures porteuses d'une démarche territoriale

ANNEXE 1

Carte des stations de prélèvement du réseau PHYT'EAUVERGNE et graphiques de présentation des résultats d'analyse 2015



ANNEXE 1

Carte des stations de prélèvement du réseau PHYT'EAUVERGNE et graphiques de présentation des résultats d'analyse 2015

Taux de prélèvements présentant une dégradation par les molécules phytosanitaires et concentration maximale de ces molécules par prélèvement

Eaux superficielles - 2015

Dep	Réseau	Libellé Point	Concentration maximale (µg/L)							Taux de prélèvements				
			Mars	Avril	Mai	Juin	Sept.	Oct.	Nov.	avec 0 Q	avec Q ≤ 0,1	avec 0,1 < Q ≤ 2	avec Q > 2	
03	PHYTEAUVERGNE	Acolin à la Chapelle aux Chasses		0,033	0,082	1,1	0,066	0,041			0%	80%	20%	0%
		Andelot		0,198	0,208	0,905	0,256	0,332			0%	0%	100%	0%
		Bieudre		0,071	0,22	0,152	0,252	0,46			0%	20%	80%	0%
		Burge à Aubigny		1,8	2,43	0,222	0,334	0,425			0%	0%	80%	20%
		Cher à St-Victor		0,059	0,039	0,065	0,165	0,304			0%	60%	40%	0%
		Engièvre		0,059	1,88	1,09					0%	33%	67%	0%
		Luzeray		0,114	1,1	2,7	0,15	0,171			0%	0%	80%	20%
		Magieure à Vaux		0,379	0,226	0,328	0,861	2,56			0%	0%	80%	20%
		Queune		0,18	0,07	0,398	0,122	0,181			0%	20%	80%	0%
	Sichon		0	0,023	0,156	0,006	0			40%	20%	20%	0%	
	Sonnante		0,226	0,072	0,37	0,179	0,446			0%	20%	80%	0%	
	RCO	Allier à St-Germain-des-Fossés	0,035	0,1	0,114	0,242	0,206	0,323	0,124		0%	29%	71%	0%
		Allier à Villeneuve-sur-Allier	0,022	0,117	0,157	0,35	0,195	0,154	0,092		0%	29%	71%	0%
		Andelot à Loriges	0,118	0,137	0,33	0,519	0,292	0,322	0,232		0%	0%	100%	0%
		Besbre	0	0,006	0,025	0,27	0,032	0,055	0,037		14%	71%	14%	0%
		Bieudre à Pouzy-Mesangy	0,001	0,031	0,048	0,537	0,069	0,046	0,32		0%	71%	29%	0%
		Bouble à Chareil-Cintrat	0,171	0,14	0,05	0,39	0,395	0,31	0,547		0%	14%	86%	0%
		Cher à Vallon-en-Sully	0,033	0,038	0,164	0,442	0,143	0,158	0,241		0%	29%	71%	0%
		Mourgon	0,027	0,053	0,065	1,29	0,108	0,165	0,063		0%	57%	43%	0%
		Oeil à Hyds	0,055	0	0	0,014		0,024	0		50%	50%	0%	0%
		Préau à Désertines	0,053	0,007	0,116	0,053	0,109	1,09	0,147		0%	43%	57%	0%
		Queune à Souvigny	0,1	0,113	0,102	0,083	1,84	0,878	0,32		0%	29%	71%	0%
		Sioule	0	0,023	0,036	0,233	0,065	0,05	0,03		14%	71%	14%	0%
		Sioule à Jenzat	0		0,001	0,259	0,007	0,001	0,002		17%	67%	17%	0%
		Valençon	0,094	0,091	0,341	6,8	0,178	0,177	0,378		0%	29%	57%	14%
Oeil à Villefranche		0,552	0,064	0,159	0,179	2,688	0,608	0,425		0%	14%	71%	14%	
15		PHYTEAUVERGNE	Ander		0,059	0,122	0,145	0,049	0,095			0%	60%	40%
	Authre			0,069	0,029	0,048	0,067	0,048			0%	100%	0%	0%
	Auze à Brageac			0	0	0,038	0,047	0			60%	40%	0%	0%
	Célé			0	0,022	0,05	0,042	0,029			20%	80%	0%	0%
	Cère à Sansac			0,52	0,031	0,024	0,034	0,072			0%	80%	20%	0%
	Goul			0,026	0,08	0	0,047	0,055			20%	80%	0%	0%
	Rance			0,022	0	0,033	0,102	0,021			20%	60%	20%	0%
	Ressègue			0	0,026	0,056	0,045	0			40%	60%	0%	0%
	Sumène (15)			0	0,045	0	0,025	0			60%	40%	0%	0%
	Sumène à Vieille-Brioude			0,005	0	0,033	0,139	0,028			20%	60%	20%	0%
43	PHYTEAUVERGNE	Borne		0,034	0,06	0,127	0,063	0,147			0%	60%	40%	0%
		Courbeyre		0,048	0,071	0,261	0,09	0,105			0%	60%	40%	0%
		Gagne		0,023	0,03	0,036	0,06	0,071			0%	100%	0%	0%
		Leuge		0,659	0,802	1,02	0,523	2,64			0%	0%	80%	20%
		Senouire		0	0,025	0,069	0,03	0,084			20%	80%	0%	0%
		Petite Gagne à Solignac		0,226	0,22	0,404	0,142	0,109			0%	0%	100%	0%
		Chalon à Polignac		0,286	0,396	1,59	0,45	0,294			0%	0%	100%	0%
		Sumène (43)		0,523	0,098	0,107	0,147	0,288			0%	20%	80%	0%
		Chazelle		0	0	1,97	0,3	0		0	67%	0%	33%	0%
		Dolaison	0,0289	0,0552	0,05	0,119	0,029	0,062	0,033		0%	86%	14%	0%
63	PHYTEAUVERGNE	Vendage	0,402	0,268	0,473	0,618	0,485	0,729	0,577		0%	0%	100%	0%
		Artière à Aulnat		1,24	1,5	1,56	2,47	1,57	1,43		0%	0%	83%	17%
		Chambon		0,101	0,165	0,366	0,157	0,561			0%	0%	100%	0%
		Dordogne à Messeix		0	0,354	0,046	0,035	0,072			20%	60%	20%	0%
		Dore		0,03	0,062	0,052	0,092	0,27			0%	80%	20%	0%
		Eau-Mère		0,048	0,053	0,18	0,037	2,17			0%	60%	20%	20%
		Morge		0,878	0,727	2,01	0,855	1,13			0%	0%	80%	20%
		Pavin		0	0,028	0,051	0	0			60%	40%	0%	0%
		Pignol		0,026	0,044	0,215	0,053	0,092			0%	80%	20%	0%
		Allier à Limons	0,019	0,124	0,084	0,276	0,198	0,457	0,145		0%	29%	71%	0%
RCO	Allier à Orbeil	0	0,002	0	0,291	0,04	0,207	0,032		29%	43%	29%	0%	
	Artière	0,72	1,21	0,644	1,5	2,2	2,62	1,55		0%	0%	71%	29%	
	Auzon amont STEP	0	0,063	0,055	0,149	0,122	0,114	0,064		14%	43%	43%	0%	
	Bedat	0,389	0,47	1,28	0,986	1,14	0,612	1,5		0%	0%	100%	0%	
	Buron	0,308	1,02	0,384	0,874	1,44	1,62	0,963		0%	0%	100%	0%	
	Charlet	0,184	0,183	1,18	1,02	0,647	0,784	1,08		0%	0%	100%	0%	
	Geminel	0,022	0,03	0,11	0,201	0,056	0,052	0,04		0%	71%	29%	0%	
	Jauron	0,243	0,611	0,924	1,59	2,18	3,11	1,63		0%	0%	71%	29%	
	Litroux	0,172	0,487	1,5	2,73	1,65	2,38	1,18		0%	0%	71%	29%	
	Morge à St-Ignat	0,034	0,129	0,154	0,52	0,623	0,621	0,355		0%	14%	86%	0%	
Veyre	0	0,001	0,002	0,006	0,008	0,002	0,003		14%	86%	0%	0%		

Légende

 Pas de quantification
 Concentration maximale comprise entre 0 et 0,1 µg/L
 Concentration maximale comprise entre 0,1 et 2 µg/L
 Concentration supérieure à 2 µg/L

Taux de prélèvements

23,3%	15,2%	7,5%	3,0%	3,1%	7,7%	6,5%	avec 0 Q
43,3%	43,9%	44,8%	25,4%	40,0%	30,8%	32,3%	avec Q ≤ 0,1
33,3%	40,9%	46,3%	65,7%	50,8%	52,3%	61,3%	avec 0,1 < Q ≤ 2
0,0%	0,0%	1,5%	6,0%	6,2%	9,2%	0,0%	avec Q > 2

Station ajoutée en 2014

Taux de prélèvements présentant une dégradation par les molécules phytosanitaires et concentration maximale de ces molécules par prélèvement

Eaux souterraines - 2015

Dep	Réseau	Libellé Point	Concentration maximale (µg/L)								Taux de prélèvements					
			Mars	Avril	Mai	Juin	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	avec 0 Q	avec Q ≤	avec 0,1 <	avec Q > 2		
03	PHYTEAUVERGNE	Puits "Les Fours" à Marcenat (03).		0,000		0,024		0,000		0,000		0,000	75%	25%	0%	0%
		Piezo "Chambonnet" à Dompierre-sur-Besbre (03).		0,000		0,500		0,000		0,000		0,000	75%	0%	25%	0%
		Piézo "n°4" à Gannay-sur-Loire (03).		0,052		0,034		0,037		0,040		0,040	0%	75%	25%	0%
		Piézo "Les Bessonats" à Bessay-sur-Allier (03).		0,000		0,000		0,000		0,000		0,000	100%	0%	0%	0%
		Piezo "La Bruyère" à St-Pourçain-sur-Besbre (03).		0,000		0,014		0,020		0,028		0,028	25%	75%	0%	0%
	SMEA *	Station "Les Pacages" à Contigny (03).		0,000		0,000		0,000		0,006		0,006	75%	25%	0%	0%
		Station "Pont-de-Châtel" à La Ferté-Hauterive (03).		0,026		0,027		0,060		0,034		0,034	0%	100%	0%	0%
		Station "Le Chambon" à Saint-Rémy-en-Rollat (03).		0,059		0,081		0,064		0,073		0,073	0%	75%	25%	0%
		Station "l'Hirondelle" à Toulon-sur-Allier (03).		0,000		0,000		0,000		0,000		0,000	100%	0%	0%	0%
		Station "Port-Saint-Aubin" à Dompierre-sur-Besbre.		0,000		0,000		0,000		0,000		0,000	100%	0%	0%	0%
		Station "Les Mottes" à Paray-sous-Briailles (03).		0,000		0,000		0,013		0,010		0,010	50%	50%	0%	0%
		Station "Le Marquisat" à Paray-Sous-Briailles (03).		0,000		0,000		0,000		0,000		0,000	100%	0%	0%	0%
		Station "Chazeuil" à Varennes-Sur-Allier (03).		0,029		0,027		0,031		0,021		0,021	0%	100%	0%	0%
		Station "Les Drives" à Trévol (03).		0,000		0,000		0,000		0,000		0,000	100%	0%	0%	0%
Station "Les Terriens" à Gannay-sur-Loire (03).		0,192		0,062		0,030		0,020		0,020	0%	75%	25%	0%		
43	PHYTEAUVERGNE	Centralisateur des Sources du Besson-Roulon à Solignac-sur-Loire (43).		0,000		0,000		0,024		0,000		0,000	75%	25%	0%	0%
Forage d'irrigation "Les Pacages" à Beauregard l'Evêque (63).			0,120		0,720		0,041		0,027		0,027	0%	50%	50%	0%	
63	PHYTEAUVERGNE	Source Saint-Genès à Malauzat (63).		0,022		0,000		0,000		0,000		0,000	75%	25%	0%	0%
		SIAEP BL *	Piezo "la Métairie Basse" à Vinzelles (63).		0,000		0,000		0,000		0,000		0,000	100%	0%	0%
	SIVOM Issoire *	Piezo "Pont-du-Château" à Pont-du-Château (63).		0,024		0,020		0,021		0,023		0,023	0%	100%	0%	0%
		Le Broc Piezo Puits n°4 au Broc (63).		0,064	0,062	0,061	0,059	0,042	0,060	0,053			0%	100%	0%	0%
		Le Broc "Piezo DDASS" au Broc (63).		0,044	0,044	0,030	0,040	0,300	0,054	0,047			0%	71%	29%	0%
Le Broc Puits n°3 au Broc (63).		0,000	0,021	0,000	0,000	0,057	0,300	0,000			57%	29%	14%	0%		

Légende

	Pas de quantification
	Concentration maximale comprise entre 0 et 0,1 µg/L
	Concentration maximale comprise entre 0,1 et 2 µg/L
	Concentration supérieure à 2 µg/L

Station ajoutée en 2014

* Les syndicats sont propriétaires de ces données.

Taux de prélèvements

33,3%	52,2%	33,3%	47,8%	0,0%	43,5%	33,3%	50,0%	avec 0
66,7%	34,8%	33,3%	43,5%	66,7%	47,8%	66,7%	50,0%	avec Q ≤ 0,1
0,0%	13,0%	33,3%	8,7%	33,3%	8,7%	0,0%	0,0%	avec 0,1 < Q ≤ 2
0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	avec Q > 2

La charte, concrètement...

Les engagements de la commune

Niveau 1 : traitez mieux



- Se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.
- Tenir à jour un registre des interventions phytosanitaires.
- Prendre en compte les contraintes de désherbage dans les nouveaux aménagements.
- Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des habitants.
- Assister à une journée de démonstration de techniques alternatives.

La commune s'engage à se mettre en conformité avec toutes ces règles dans un délai d'un an à compter du jour de la signature et à poursuivre les efforts entrepris par un passage au niveau 2 de la charte.

Niveau 2 : traitez moins



- Respecter les engagements du niveau 1.
- Réaliser un plan d'entretien phytosanitaire des espaces communaux (selon le cahier des charges fourni) et ne plus traiter les surfaces à risque fort pour l'eau.
- Tester des techniques alternatives au désherbage chimique.
- Réaliser des aménagements pour supprimer les interventions chimiques et innover pour réduire la pollution des eaux par les pesticides.

Niveau 3 : ne traitez plus chimiquement



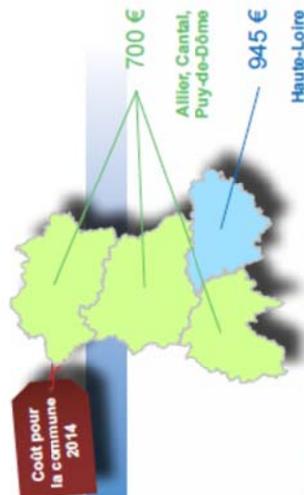
- Ne plus appliquer de produits phytosanitaires
- Ne plus faire appliquer de produits phytosanitaires
- Inviter les habitants à ne plus utiliser ces produits chez eux.



Les engagements des partenaires

Accompagnement par la FREDON Auvergne

- Réunion d'information des élus
- Diagnostic-conseil des pratiques de désherbage de la commune
- Réunion technique avec les agents communaux (étalonnage des pulvérisateurs, validation des propositions d'amélioration, démonstration de matériels alternatifs)
- Accompagnement pour la communication auprès des administrés
- Promotion et valorisation à l'échelle régionale de la charte et des communes engagées (relais par les médias, parcs régionaux, associations des Maires, Concours des Villes et Villages Fleuris, site Internet dédié d'envergure nationale...)



Montage financier*

- Coût de l'opération quelque soit le niveau d'engagement : 3 500 € / commune
- Partenaires financeurs :
 - Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne
 - Conseil Régional Auvergne
 - 4 Conseils Généraux auvergnats
- Simplification des démarches administratives (pas de demande de subvention par la commune, uniquement une facture de la part de la FREDON Auvergne)
- Coût réduit pour la commune : reste entre 700 € et 945 € selon le département

*Autres montages possibles dans le cadre de contrats territoriaux incluant le volet "pesticides"

Démarche

- 1** Délibération du Conseil Municipal et signature de la charte par la Commune
- 2** Accompagnement de la Commune par la FREDON pour mettre en place les engagements du niveau signé
- 3** Visite de contrôle du respect des engagements pris par la Commune
- 4** Passage en Commission d'Attribution du Label

ANNEXE 3

Liste des communes engagées dans la charte d'entretien des espaces publics au 31 décembre 2015

Dpt	Commune	Nombre habitants	Niveau engagement	Niveau labellisée
03	ARFEUILLES	680	3	
03	AVERMES	3800	1	
03	BELLENAVES	1 045	2	
03	BELLERIVE-SUR-ALLIER	8 578	2	
03	BESSAY-SUR-ALLIER	1 427	1	1
03	BOURBON-L'ARCHAMBAULT	2 582	1	1
03	CHARMEIL	769	2	
03	COSNE D'ALLIER	2 204	1	1
03	CUSSET	13 873	1	1
03	DOMERAT	9 202	1	
03	DOMPIERRE SUR BESBRE	3 300	1	1
03	EBREUIL	1 200	3	1
03	FRANCHESSE	447	1	1
03	GANNAT	6 031	1	
03	JALIGNY SUR BESBRE	709	2	
03	LE BRETHON	347	1	
03	LUSIGNY	1 581	1	
03	MONTLUCON	38 978	1	1
03	MOULINS	18 959	1	
03	PREMIHAT	2456	2	
03	SAINT-BONNET-DE-ROCHEFORT	643	2	1
03	SAINT-BONNET-TRONCAIS	733	1	
03	SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES	3 655	1	1
03	SAINT-YORRE	2 852	1	
03	SOUVIGNY	1 935	1	1
03	VARENNES SUR ALLIER	3 671	1	
03	VICHY	25 090	1	1
15	ARPAJON-SUR-CERE	6 009	1	1
15	AURILLAC		1	1
15	FONTANGES	220	2	
15	JUSSAC	1 853	1	1
15	LAROQUEBROU	805	2	
15	MASSIAC	1 841	1	1
15	MAURIAC	3 819	2	
15	MAURS	2 213	1	1
15	MENET	521	2	
15	MURAT		1	1
15	ORADOUR	264	1	
15	PIERREFORT	909	2	
15	SAINT-CERNIN	1106	1	
15	SAINT-CONSTANT	565	1	1
15	SAINT-FLOUR	7 321	1	1
15	SAINT-MAMET-LA-SALVETAT	1 321	1	1
15	SAINT-MARTIN-VALMEROUX	882	1	
15	YTRAC	3 868	3	3
43	BLAVOZY	1 613	2	
43	BRIOUDE	6 670	2	2
43	CHADRAC	2 845	1	1
43	ESPALY-SAINT-MARCEL	3 581	1	1
43	LAPTE	1 484	2	
43	LE CHAMBON-SUR-LIGNON	2 869	2	
43	LE PUY EN VELAY	19 976	1	1
43	MAZET-SAINT-VOY	1 150	2	
43	MONISTROL-SUR-LOIRE	8 677	1	1
43	POLIGNAC	2 782	2	1
43	SAINTE-FLORINE	3 113	1	
43	SAINTE-SIGOLENE	5 938	2	
43	SAINT-GERMAIN-LAPRADE	3 438	1	
43	SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL	1 873	2	
43	SANSSAC L'EGLISE	1 024	1	1
43	SAUGUES	2 005	1	
43	VALS-PRES-LE-PUY	3 544	1	
63	AMBERT	6 962	2	2
63	ANTOINGT	377	2	
63	ARTONNE	775	1	1
63	AUBIERE	9 760	2	2
63	AULNAT	4 222	2	
63	AYDAT	1 982	2	
63	BAGNOLS	496	2	
63	BEAULIEU	420	1	
63	BEAUMONT	10 823	2	
63	BEAUREGARD-VENDON	1 115	1	
63	BERGONNE	352	2	
63	BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE	1 519	1	1
63	BILLOM	4 739	1	
63	BLANZAT	3 877	1	1
63	BOUDES	280	1	
63	BRASSAC-LES-MINES	3 300	1	1
63	CEBAZAT	7 724	2	
63	CEYRAT	5 544	2	
63	CHALUS	182	2	
63	CHAMALIERES	17 050	2	2
63	CHANONAT	1 602	3	
63	CHAPPES	1 187	2	
63	CHARBONNIER LES MINES	937	1	
63	CHATEAUGAY	3 241	2	
63	CHATELDON	750	3	3
63	CHATELGUYON	6 223	1	1

Dpt	Commune	Nombre habitants	Niveau engagement	Niveau labellisée
63	CLERMONT-COMMUNAUTE		2	
63	CLERMONT-FERRAND	137 154	2	
63	CORENT	580	2	
63	COURNON	19 494	3	1
63	COURPIERE	4 900	2	
63	DALLET	1 425	1	
63	DURTOL	2 020	2	
63	EGLISENEUVE-PRES-BILLOM	829	1	
63	ENVAL	1 489	1	
63	GERGOVIE VAL D'ALLIER COMMUNAUTE		2	
63	GERZAT	10 524	2	
63	GIGNAT	234	3	
63	ISSOIRE	14 475	1	1
63	LA BOURBOULE	1 961	1	1
63	LA MONNERIE-LE-MONTEL	2 000	3	
63	LA ROCHE-BLANCHE	3 186	3	2
63	LA ROCHE-NOIRE	629	3	
63	LA TOUR D'AUVERGNE	711	3	
63	LAPS	564	2	
63	LE BREUIL SUR COUZE	1 018	1	
63	LE CREST	1 248	3	2
63	LE MONT DORE	1 391	1	
63	LEMPDES	8 662	2	
63	LES MARTRES-DE-VEYRE	4 046	2	
63	LEZOUX	5 670	1	
63	MAREUGHEOL	178	2	
63	MENETROL	1 551	2	2
63	MEZEL	1 758	1	
63	MIREFLEURS	2 161	2	
63	MURAT-LE-QUAIRE	476	1	1
63	NONETTE	322	1	1
63	OLLOIX	300	2	
63	ORCET	2 729	3	3
63	ORCINES	3 387	2	
63	PERIGNAT LES SARLIEVE	2 751	2	
63	PERIGNAT-ES-ALLIER	1 408	3	3
63	PONT-DU-CHATEAU	10 891	2	
63	PUY GUILLAUME	2 698	1	
63	RIOM	17 779	2	2
63	ROCHFORT-MONTAGNE	920	3	
63	ROMAGNAT	8 355	2	
63	ROYAT	4 490	2	
63	SAINT-AMANT-TALLENDE	1 853	2	
63	SAINT-GENES-CHAMPANELLE	3 316	2	
63	SAINT-GEORGES ES ALLIER	1 150	2	
63	SAINT-GERMAIN-L'HERM	508	2	2
63	SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT	269	1	
63	SAINT-MAURICE-ES-ALLIER	801	2	
63	SAINT-NECTAIRE	732	1	
63	SAINT-REMY-DE-BLOT	231	1	
63	SAINT-SANDOUX	916	3	
63	SAINT-SATURNIN	2 572	2	
63	SAINT-YVOINE	548	2	
63	SAULZET-LE-FROID	235	2	
63	SAUXILLANGES	1 133	2	
63	SAYAT	2 200	2	
63	ST-ELOY-LES-MINES	4 417	3	
63	VERTAIZON	3 031	1	1
63	VEYRE MONTON	3 361	2	
63	VIC LE COMTE	4 910	2	
63	VICHEL	340	1	
63	VILLENEUVE	159	2	
63	VOLVIC	4 582	1	1
63	YOUX	1 000	3	



Établissement public du ministère chargé du développement durable



Établissement public du ministère de l'écologie et du développement durable



PUY-DE-DÔME LE DÉPARTEMENT



Dans le cadre des Contrats Territoriaux sur les bassins versants de l'Auzon et de la Veyre



Dans le cadre du Contrat Territorial sur les rivières du territoire de Clermont-Communauté



Dans le cadre du Contrat Territorial sur le bassin versant du Lembronnet

Labellisée avant 2015
Labellisée en 2015

ANNEXE 6

Bilan des journées régionales de démonstrations de solutions alternatives aux traitements phytosanitaires dans les espaces publics

DEPARTEMENT	NOM DE LA JARDINERIE	COMMUNE	ANNEE d'engagement
Allier	COMPTOIR DU VILLAGE - GAMM VERT	Bellenaves	2013
		Bourbon l'Archambault	2013
		Magnet	2013
		Tronget	2013
	FRANCE RURALE	Beaulon	2013
		Domérat	2013
		Droiturier	2013
		Saint Léon	2013
		Vareennes sur Allier	2013
	FRANCE RURALE PRODAGRICOLE	Charmeil	2013
	GAMM VERT	Lurcy Levis	2013
		Montmarault	2013
		Saint Pourçain sur Sioule	2013
		Saint Victor	2013
JARDILAND	Vichy Charmeil	2015	
KIRIEL - Agri Jardin	Commentry	2014	
KIRIEL - Espace agricole LISA SARL	Montluçon	2014	
Ets MORLAT	Cusset	2014	
Cantal	GAMM VERT	Aurillac	2015
Haute Loire	KIRIEL - L'ESPACE JARDIN	Sainte Florine	2012
Puy de Dôme	AU JARDIN DE LA DORE	Courpière	2015
	DELBARD	Thiers	2012
	FRANCE RURALE - Combronde Distri	Thiers	2013
	FRANCE RURALE - Central Jardin	Saint Bonnet Près Riom	2012
	GAMM VERT	Malauzat	2013
	JARDI DOME	Vertaizon	2012
	JARDILAND	Clermont Ferrand	2015
	JARDILAND	Lempdes	2015
	KIRIEL	Villeneuve les Cerfs	2015



ANNEXE 5

Bilan de la consultation des 4 numéros de l'Echo des Jardins en Auvergne en 2015

1732 destinataires à la date du 31 décembre 2015 :

1 287 communes + 172 contacts d'agents /élus

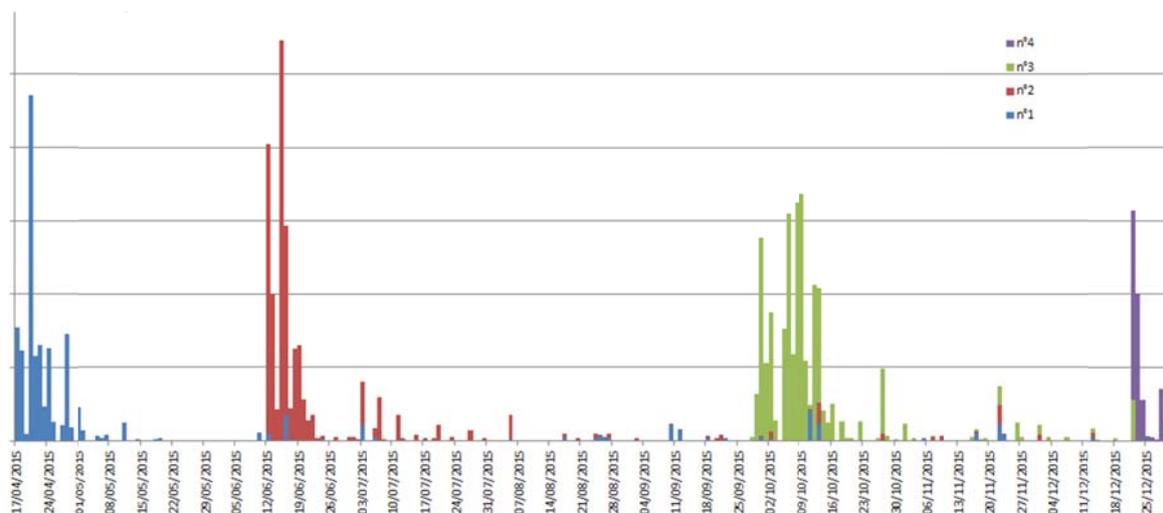
99 communautés de communes

174 partenaires :

- associations de jardiniers amateurs, jardins collectifs,
- jardinerie de la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement »
- structures animatrices d'outils de protection de la qualité de l'eau (contrats territoriaux ou de rivières, captages prioritaires), animateurs de SAGE,
- associations d'éducation à l'environnement,
- associations de consommateurs,
- bailleurs sociaux
- membres du CPTS de PHYT'EAUVERGNE, groupe de travail Ecophyto ZNA.

Fréquences de téléchargements des 4 numéros parus en 2015

(données issues de l'outil Google Analytics)



Les outils informatiques ne nous permettent pas de connaître le nombre de téléchargements.

Ils nous permettent néanmoins de voir les périodes où les numéros sont téléchargés : massivement quinze jours après l'envoi du mail, puis ponctuellement tout au long de l'année.

Par ailleurs, les outils dont nous disposons nous permettent de connaître le nombre de « clics » directs depuis la page internet du site des jardinerie, ainsi que le nombre de « clics » depuis le mail envoyé

	Nb d'ouvertures du pdf depuis le site	Nb d'ouvertures du pdf depuis le mail
Echo n° 1	351	non connu
Echo n°2	460	non connu
Echo n°3	371	158
Echo n° 4	168	133

A ces chiffres, il s'agit d'ajouter tous les téléchargements via les transferts de mails (les destinataires sont invités à relayer le message). Or les moyens dont nous disposons en 2015 ne permettent pas de quantifier les ouvertures via un message transférés. Ils sont néanmoins certainement importants. A titre d'exemple, une association de jardiniers amateurs a relayé le mail à près de 1000 adhérents. Bien que démultipliant la lecture de notre document, ce relai ne nous est pas quantifiable.

En 2016, ce biais sera pris en compte, et le lien envoyé dans la newsletter n'acheminera pas le destinataire vers le document pdf directement, mais vers la page du site internet qui le porte. Cette option rajoutera une étape pour le lecteur, mais nous permettra de disposer d'une meilleure évaluation du taux d'ouverture.

ANNEXE 6

Bilan des journées régionales de démonstrations de solutions alternatives aux traitements phytosanitaires dans les espaces publics

Carton d'invitation aux demi-journées de démonstrations 2015

 Ensemble, réduisons les pesticides

des alternatives au désherbage chimique

➤ Démonstration de matériels
➤ Exposition de techniques préventives

Invitation 4^{èmes} rencontres régionales

Automne 2015
PHYTEAUVERGNE



Rendez-vous

Vichy
Parc Omnisports*
1^{er} octobre 2015
08:00 - 12:30

Brioude
Halle aux grains*
30 septembre 2015
13:00 - 17:30



* Plans d'accès disponibles sur le site Internet de PHYTEAUVERGNE

➤ **Inscription**
(en précisant la date, la collectivité/société et le nombre de participants)
journées.demo@fredon-auvergne.fr ou 04 73 42 16 29

Programme

30 septembre (Brioude) 13:00 | Accueil
1^{er} octobre (Vichy) 08:00

30 septembre (Brioude) 13:15 - 13:50 | Réduire l'utilisation des "phytos"
1^{er} octobre (Vichy) 08:15 - 08:50
Les dernières évolutions réglementaires - Le plan Ecophyto Version 2
Les dispositifs d'accompagnement technique et financier des collectivités
Les principales stratégies alternatives aux traitements chimiques
Organisation des rencontres avec les exposants / démonstrateurs

30 septembre (Brioude) 14:00 - 16:30 | Présentation au format "Speed dating" des techniques
1^{er} octobre (Vichy) 09:00 - 11:30
et outils exposés (5 minutes par petits groupes et par stand)
STRATEGIES ET DISPOSITIFS PREVENTIFS
Plantes couvre-sol et jachères fleuries (vivaces ou annuelles)
Enherbement : choix du gazon, entretien ...
Paillage et bâchage
TECHNIQUES ET MATERIELS CURATIFS
Désherbage mécanique : outils à brosse, combinés multifonctions, débroussailleuses à lames réciproques ...
Désherbage thermique : eau, vapeur, mousse, flamme
Désherbage manuel : binettes, ratissoires
Broyage de matériel végétal : fabrication de copeaux pour paillage
Lutte biologique

+ de 20 exposants !

30 septembre (Brioude) 16:30 - 17:30 | Démonstrations de matériels
1^{er} octobre (Vichy) 11:30 - 12:30
Rencontres libres avec les exposants

Opération réalisée dans le cadre des actions PHYTEAUVERGNE
www.phyteauvergne.fr

Co-animation



acteur d'ÉCOPHYTO
VICHY ET ALLIER
CULTIVER SES PORTES

Partenaires techniques et financiers



Organisation et réalisation



04 73 42 14 63
Site de Marmillat - 83 avenue de l'Europe
63370 LEMPODES
Fax 04 73 42 14 61
contact@fredon-auvergne.fr
www.fredon-auvergne.fr

ANNEXE 6
Bilan des journées régionales de démonstrations de solutions alternatives aux traitements phytosanitaires dans les espaces publics
Liste des participants ayant émergé à Brioude le 30/09/2015 (1/2)

Collectivité / Organisme / Société	Noms	Fonction				Collectivité / Organisme / Société	Noms	Fonction			
		Elu	Resp techniq	Agent techniq	Autre			Elu	Resp techniq	Agent techniq	Autre
ANTOINGT	Eric BESSON			1		CONDAT-EN-COMBRILLE	Christian GIRAUDON			1	
	Claude JACOB	1					Alain ROMANEIX	1			
ARDES-SUR-COUZE	T. MORIOL			1		CONSEIL DEPARTEMENTAL 43	DELAIR		1		
	<i>non renseigné</i>			1		CONTRAT TERRITORIAL COUZE PAVIN ET COUZE CHAMBON	Etienne CHALLET			1	
	Sylvie MONIER	1					Jean-Michel CHAPAT			1	
ARLANC	DUCREUX			1		CRAPONNE-SUR-ARZON	Florence FAVIER			1	
AUBIERE	M. ZIMMERMANN			1			Bernard GRENIER			1	
	M. DORRELD			1			Elisabeth ROUX	1			
AURILLAC	M. ADMIRAL			1		DIR MC	Gilles JOB		1		
	Jérôme MAS			1			M. BRE		1		
	Sébastien GARDES			1			Cédric COUPAT		1		
	Chantal JAMET		1				M. HAON		1		
	Jean-Paul ROBERT			1			Sébastien QUOIZOLA		1		
	Géraud SOUQUIERE			1			Philippe BOUQUET			1	
BANSAT	BERIOT	1					Patrick COUDEYRE		1		
	GUINAND			1			ESPALEM	Luc GAILLARD		1	
BEAULIEU	Jean-Paul BERNARD	1						Julien ROSA		1	
	BOUSSEROLLES			1			Ets REYT	William REYT			
BEAUZAC	S. MAURIN			1		GOLF DU CHAMBON-SUR-LIGNON	Gilles BAIK		1		
	W. MONTELMART			1			Eric LOUIS			1	
BERBEZIT	Daniel REINAUDO			1		ISSOIRE	M. TIXIER		1		
BERGONNE	Eric DYNDAS	1					M. BREUIL		1		
	Gérard VAISSAIRE			1		JAVAUGUES	Bernard BEAUDON	1			
BLAVOZY	M. MALFREY			1			Michel KRISTOFIX				
BRIOUDE	Marie-Christine DEGUI	1					Patrice BON	1			
	Yvette LAMAT				1		Yves ROCHE	1			
	L. CHAMBON			1		Yves GASTON			1		
	A. DELORME			1		LA CHAPELLE-LAURENT	Jean-François BITAL			1	
	M. NUGIER			1		LAMOthe	A. MATHIEU	1			
	Hervé SAHUC			1		LANGEAC	François CLAUZIER			1	
	Pascal PIROUX			1			Claude JOUVE			1	
	CHABANNES			1			Thierry JAMMES			1	
	Fabien COVINHES		1			LES JARDINS REVOL	Hervé REVOL				1
	Alain BOREL	1				LEMPDES-SUR-ALLAGNON	Jacques MALLET	1			
	<i>non renseigné</i>			1			Cyril PAGES				1
	<i>non renseigné</i>			1			Jessica PROHET			1	
	<i>non renseigné</i>			1		LPO Auvergne	Franck CHASTAGNOL				1
<i>non renseigné</i>			1		Matthieu CLEMENT					1	
CHADRAC	Michel MAYRAND	1				MARCNAT	Eric TOURNADRE	1			
	Nicolas GAYTE			1		MASSIAC	M. FABRE		1		
CHALUS	Mme ROBIN	1			MAURIAC	Pierre BALMISSE			1		
	Dominique TILIERE			1			Pierre BORDE			1	
COHADE	M. FAIDIT	1					Laurence CAULUS			1	
	M. VISSAC			1			Pierre CHANCEL			1	
COM-COM DE LA VALLEE DE L'ANCE	Elodie PRINTINHAC		1				Xavier MARINIE			1	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LANGEADOIS	Pierre-Alain MALARTRE		1				Odile PEYRIDIEUX	1			
	Thierry VAUZELLE			1		MEZEL	Laurent CHANTELAUZE	1			
	Yannick ALDON			1		MURAT	M. GRAS	1			
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CAYRES-	Kévin AMARGIER						M. LOCATELLI	1			
	Sophie BOUCHET				1		M. DELORT		1		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PAULHAGUET	Emmanuel FERRY			1		MUROL	DEBOUT	1			
	Céline SABATO		1			ONEMA	Laurent SAGNOL			1	
COMPAINS	Mme BABUT	1			PAULHAC	Annie BARD	1				
							M. PAGES	1			

ANNEXE 6

Bilan des journées régionales de démonstrations de solutions alternatives aux traitements phytosanitaires dans les espaces publics

Liste des participants ayant émarginé à Brioude le 30/09/2015 (2/2)

Collectivité / Organisme / Société	Noms	Fonction			
		Elu	Resp techniq	Agent techniq	Autre
PLAUZAT	Jean-François DUFAL			1	
	Sébastien GASSELIN			1	
	Didier NUEZGODZKI	1			
	Robert VAURE	1			
POLIGNAC	Georges VALLADIER	1			
	Jean-Paul VIGOUROUX	1			
	Michel BARBALAT				
PONT-DU-CHÂTEAU	M. BESSEDE		1		
	M. CLUZEL	1			
SAILLANT	Marcelle CHAPELLE	1			
SAINT-ANTHEME	J-C GAGNAIRE				
	<i>non renseigné</i>				
SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAIZON	Serge ROUX	1			
SAINT-FLOUR	Ingrid MOULIERES		1		
	Josian BOYER		1		
SAINT-GEORGES-D'AURAC	Alain GARNIER	1			
SAINT-GERMAIN-LAPRADE	Michel FORESTIER	1			
	Thierry DEMARS		1		
	Sylvain CHAMBON		1		
	Emmanuel MONTEIL			1	
	Hervé CHAZELAT			1	
SAINT-JEAN-EN-VAL	Kévin AUGUSTE			1	
SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL	Pierrette SAMANNI	1			
	Bernard MAURY				1
	Serge PETIT	1			
	Daniel GOUDARD			1	
	Benoît ROUX			1	
	Joël DESSALCES	1			
SAINT-JULIEN-DE-COPPEL	Benoît QUINIOU			1	
SAINT-JUST-PRES-BRIOUDE	Patrice NOIR			1	
SAINT-ROMAIN	Bernard GARRIER			1	
SAINT-SATURNIN	Mario BRANCO		1		
SAINT-YVOINE	Jean-Paul CHANAL	1			
	Thierry DUPOUX	1			
SALLEDES	Chris RENON			1	
SARL BOURNET	Patrick BOURNET				1
SAUVESSANGES	Paul BREUIL			1	
SAUXILLANGES	Marine BUISSON			1	
SIAV COUZE PAVIN	G. NAVA	1			
	Sébastien NOUVERNE			1	
	D. CHAUDERON	1			
	RAUSSET			1	
SICALA HAUTE-LOIRE	Sarah DUVOCHEL				1
SVOM DES CHATEAUX BEAUMONT PAULHAC ST-GERON ST-LAURENT CHABREUGES	Jean-Pierre JOUFFRE				
	Jacques VACHERON				
	Laurent PHILIPPON				
	Nicolas MAZOYER				
	René SERRE	1			
SMU COUZE CHAMBON	Maxime HERNANDEZ	1			
	Florian VERNY			1	
	Fabien RIGAL			1	
SUGERES	Stéphane POINTUD			1	
TOURS-SUR-MEYMONT	Bernard BARET	1			
	Pierre FAURE	1			
	Noël GROISNE	1			
	Eric PORTE	1			
VERTOLAYE	Jean-Paul GUILLERMIN			1	
	Nicolas RAYNAUD			1	
VOLLORE-MONTAGNE	Christelle PROVENCHERE			1	

ANNEXE 6
Bilan des journées régionales de démonstrations de solutions alternatives aux traitements phytosanitaires dans les espaces publics
Liste des participants ayant émergé à Vichy le 01/10/2015 (1/2)

Collectivité / Organisme / Société	Noms	Fonction			
		Eu	Resp techniq	Agent techniq	Autre
ABREST	Vincent RIGAUDIAS			1	
	Fabrice PICHAUD		1		
AGRADIS	Marine BARBAT				1
	Ludovic GRIMAUD				1
	Vincent GUYARD		1		
AMBERT	Agnès PERIGNON	1			
	Luc RAYNAUD		1		
APRR	Jérôme CHEVARIN		1		
	P. PETIT		1		
	Frédéric CHOLLET		1		
	J-F BOUICHOU		1		
	Norbert SCHLOSSMACHER		1		
	Rémy DECOUERE		1		
	MAITREJEAN				1
	Christophe GUESSANT		1		
	Christophe PION		1		
	BOURLANGE		1		
ARFEUILLES	Thierry CHELET				
	Clotaire SUGRET				
ARPHEUILLES-SAINT-PIERST	Arnaud GELINAT			1	
	Jean-Paul LAMOINE	1			
AUBIERE	Yves DEBODARD				
	Jacques BARDYN				
	Laurent VIALETTE		1		
	Olivier WOZUY			1	
	Raphaël BAYLE			1	
AUTRY-ISSARDS	Fanny REBOUL			1	
	Alain MAZEROLLES			1	
	Catherine TUREK	1			
AVERMES	Yves PETIOT		1		
	Alain TISSIER			1	
	M. REGNAULT			1	
	Gilles RASTOIX			1	
BAS-ET-LEZAT	Jean-Claude PAPUT	1			
	Claude DENIER				
BAYET	Dominique THERRIAUD			1	
BELLENAVES	David CHAZALMARTIN			1	
	David RAYNAUD			1	
BESSAY-SUR-ALLIER	Ludovic DESFARGES		1		
	Loïc LAMOUCHE				
BLOT L'EGLISE	Denis BARDEL	1			
	Julien PAPEREU			1	
BORT L'ETANG	Michel MAZEYRAT	1			
BOST	Alain BEUWARD		1		
BOURBON-L'ARCHAMBAULT	Gérard TRESCH	1			
	M-Claire HENRY	1			
	Jérôme MAUDUIT			1	
	Gilles BAUDRY		1		
CEYRAT	M. ESTOC			1	
	M. SAUTY		1		
CHAMBLET	M. DEVAUX			1	
	M. LOT	1			
CHAPPES	Fabrice BOUDET		1		
	Sophie PELLETIER	1			
CHARMEIL	Hugues COSSE	1			
	Clément MOREL			1	
	Frédéric THERRIAUD		1		
CHÂTEAU DE RANDAN	<i>non renseigné</i>			1	
	COUTAUDIER			1	
CHATEL-MONTAGNE	Gilles FRADIN			1	
	Jean-Louis MATICHARD	1			
CISTERNES-LA-FORET	Martine BARRIER	1			
	Fabien SALLES			1	
	Alain TAVERON			1	

Collectivité / Organisme / Société	Noms	Fonction			
		Eu	Resp techniq	Agent techniq	Autre
CLERMONT-FERRAND	Bertrand DIOT		1		
	Jean-Luc GOMICHON		1		
COMMENTRY	Luc BRUNEL		1		
	Fernand SPACCAFERRI	1			
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE RANDAN	Anthony GITENAIT			1	
	Fabrice DA COSTA			1	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DE COMBRAILLES	Grégory BUISSON		1		
	J-F SECOND	1			
COMMUNAUTE DE COMMUNES EN PAYS ST-POURCINOIS	Pierre BONNET		1		
	Laurent MERIGOT			1	
CONSEIL DEPARTEMENTAL 63	Sébastien BLANQUET			1	
	Sylvie OUGIER		1		
	William RAMBAUD			1	
CONSEIL DEPARTEMENTAL 03	Frédéric GOT				1
COOPACA	Jean-Michel MONCE				1
COSNE-D'ALLIER	Martial SANLIAS	1			
	Michel CHAUMELLE				
COURPIERE	LADEVIE			1	
	Bernard PFEIFFER	1			
	Lionel DUCROS		1		
	Gwenaëli DORE			1	
CRECHY	Mathieu BLANC			1	
	Pascal PACAUD		1		
DOMERAT	Luc BILLET	1			
	Patrick DELHOMME		1		
	Valéry DUPUIS			1	
EFFIAT	Hervé VOLLAT			1	
	Lucas BALLET			1	
ENNEZAT	Patrick LEBOURG			1	
	Mathieu CHANAT		1		
EP LOIRE	Pierre MERLE			1	
ESAT CREUZIER-LE-NEUF	Céline BOISSON				1
ETS MORLAT	Jean-Luc CHAMBONNET		1		
FELTZ Pierre	Gérard MORLAT				1
GANNAT	Pierre FELTZ				1
	Christiane BEGON	1			
	Gilles BONHOUR		1		
	Philippe REYNE		1		
GEORGEON J-M Esp-Verts	Jean-Louis ROCHE	1			
GERZAT	Jean-Michel GEORGEON				1
GOLF DU VAL DE CHER	Emmanuelle ANGELY		1		
	CATCHERA				
LA CELLE	Thomas BARDY				1
	Jean-Michel BOUGEROL				1
LA CHAPELLE-AUX-CHASSES	Elise BOULON	1			
	Christophe CHARNET				1
LA MONNERIE-LE-MONTEL	René MACE	1			
	Daniel CHAMBAS				1
	Jean-Marc GIRAUDIAS				1
	Daniel QUENIN	1			
LAPALISSE	Gérard SAINT-ANDRE	1			
	Gérard BOUCHET	1			
	Nicole AUBIN	1			
	CHAPON				
	Christian FONTAINE				1
	PERONNET				1
LA ROCHE-BLANCHE	Jean-François BERTTIN				1
	Rémy SENNEPIN		1		
LE MAYET-DE-MONTAGNE	Gérard VIALAT	1			
	Michel BILLARD		1		
LES JARDINIERS DU BOURBONNAIS	Claude GROLLET				
	Henri THOMAS				
	MORET				
	MARTIN				
	GAUTHIER				
	PEGAND				

ANNEXE 6

Bilan des journées régionales de démonstrations de solutions alternatives aux traitements phytosanitaires dans les espaces publics

Liste des participants ayant émergé à Vichy le 01/10/2015 (2/2)

Collectivité / Organisme / Société	Noms	Fonction			
		Elu	Resp techniq	Agent techniq	Autre
LE VERNET	Myriam ROBERT		1		
LIGNEROLLES	Laurent BUISSON			1	
	Alain TINDILLERE	1			
LUSIGNY	M. BORDE			1	
	M. DEGRANGE	1			
MALICORNE	Guy COURTAUD	1			
	M. DUJON			1	
	M. POUENAT			1	
	M. SOLIGNAT			1	
MALINTRAT	Franck DELAMARCHE			1	
	Jean-Christophe FRANC			1	
	Amaud SOULE			1	
MAZERIER	MENON	1			
	<i>non renseigné</i>			1	
MEAULNE	Marc POLVE		1		
MONTLUCON	Mickaël MOT		1		
	Benny ...		1		
	Dominique BUSSIERE		1		
	Thierry MADET				
	<i>non renseigné</i>				
	Patrick CHEZEAU				
	A. BOUDIGNON				
MONTLUCON HABITAT	Ludovic RAMIN				1
MOULINS	Pascal CORDIER				
	J-Luc LEPOT				
	Serge WAUTERS				
MOZAC	Michel LIMAGNE				
	Nicolas MIALON		1		
NEUILLY-EN-DONJON	Cyrille FONTAINE			1	
	Jean-Claude LEBRUN	1			
OPAC DE COMMENTRY	Mme BIGNOZET		1		
	M. ZANONI			1	
OPHIS 63	Frédéric BRUNET		1		
PASLIERES	Jacques COUDOUR	1			
	Marc BOUTERIGE				1
POEZAT	C. FONCELLE			1	
	Ludovic MAZUEL	1			
POUZY-MESANGY	Franck AUBOIRON			1	
	Steve BOIRAT	1			
RANDAN	Roland BUFFET	1			
	Guy DUBOST			1	
	Sébastien LAURENT			1	
SAINT-CHRISTOPHE	Françoise WALRAET	1			
SAINT-CLEMENT-DE-REGNAT	GEOFFROY	1			
	MOLLARD	1			
SAINT-BONNET-TRONCAIS	J-Michel KURACZ		1		
	Alain GAUBERT	1			
SAINT-ELOY-LES-MINES	Ch. ROUDIER		1		
SAINT-GAL-SUR-SIOULE	Daniel DE BUE	1			
	David THORE			1	
SAINT-GENES-DU-RETZ	Claude LABROSSE	1			
	Clément RAPHANEL		1		
	Etienne BOURDIN	1			
SAINT-GERAND-LE-PUY	Alain REVIRON	1			
	Yohann MACHURET			1	
SAINT-HILAIRE-LA-CROIX	Armand BELLIER			1	
	Loïc BOULAIS	1			
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE	BERTOMER		1		
SAINT-PRIEST-BRAMEFANT	Christophe MORIN			1	
	GORCE	1			
	RIGODIOT			1	

Collectivité / Organisme / Société	Noms	Fonction			
		Eu	Resp techniq	Agent techniq	Autre
SAINT-PRIX	Pascal BEZUT			1	
	Jean-Marie MERCIER			1	
SAINT-YORRE	Eddy NOCART	1			
	Jean-Noël THEVENET		1		
	Marc COMPAGNAT			1	
	Thierry QUILLERET			1	
SANSSAT	Thierry QUILLERET			1	
SAYAT	Catherine HOARAU	1			
	Gérard LANGLAIS	1			
SEMIV	David PLEON		1		
SERBANNES	Thierry MERCIER				
	Jean-François RANDANNE			1	
SERVILLY	Roland RIVET			1	
	Bernard GAUY	1			
SICTOM DE LA REGION MONTLUCONNAISE	PATRICE			1	
	Fabien HALTE			1	
	Jacques MELARD			1	
SMAT DU BASSIN DE SIOULE	Jordan PORTRAIT			1	
	Vincent JOURDAN				1
SMEA	Marie PLISSON				1
SMVA	Béatrice MALHERBE				1
SNCF INFRAPOLE AUVERGNE NIVERNAIS	Henri CAZAL				1
	Claude DUMAS		1		
	Fred GOMINON			1	
THURET	Pierre LYAN	1			
	Marina SCACHE	1			
	Reynard HERVIER			1	
	Mikaël MACHADO			1	
TREZELLES	Alain VERNISSE	1			
VARENNES-SUR-ALLIER	Jacky STONS		1		
	Jean-Michel ALLAIN	1			
	Patrick MARGELIDON			1	
	Thierry JERICHON		1		
	Sabrina CHEVET			1	
	Christelle MOSNIER			1	
	Jérôme POULAIN			1	
	François MATHIEU			1	
	Alexis BICHET			1	
	Daniel GIRAUD			1	
Frédéric POUPLLOT			1		
VICHY	MICAUD				1
	Julien LASSALLE			1	
	CAUTPISTROW			1	
	Jonathan ONZON			1	
	P-Alain DETALLE		1		
	Charlotte BULLOU			1	
	Lionel MORLAT			1	
	Lionel PEREZ			1	
	Daniel GITEWAIT		1		
	Michel ANGLADE			1	
	Pierrick VIVIER			1	
	Didier DELTOUR			1	
	SERANGE		1		
	Jean-Luc BERTIN			1	
	Adrien POTIER			1	
	François GOUGAT			1	
	Régis BOURNAT			1	
Rémi JOUBERT			1		
Dominique SCHERER		1			
J-Baptiste TEIXEIRA					
Cendrine RYBARCZYK					
DURAND			1		
JAYAT			1		
SERAMIS			1		
VILLEBRET	GRIMAUT	1			
	MOREL			1	
VIRLET	RAYMOND			1	
	GELINAT			1	
YOUX	Pierre FABRE	1			
	Marie-Laure TURICHI	1			
YZEURE	J-P MONTAGNIER		1		

ANNEXE 6
Bilan des journées régionales de démonstrations de solutions alternatives aux traitements phytosanitaires dans les espaces publics

 Alternatives aux
traitements phytosanitaires
dans les espaces publics

LES SOCIETES PRESENTES

 Journées régionales :
Brioude - 30 Sept. 2015
Vichy - 1er Oct. 2015

CONSTRUCTEUR MARQUE SOCIETE	DISTRIBUTEUR LOCAL	LES SOCIETES PRESENTES				TECHNIQUES / MATERIELS
		Aména- gements	Dés herb. Mécaniq.	Dés herb. Thermiq.	Protec. Bio. Intégrée	
AGRESTA	CIMELAK	X				Solutions couvre-sol (paillages organiques, entourage d'arbres...)
AGRIA			X			Désherbeurs mécaniques / Porte-outils
AUXICLEAN CONCEPT			X	X		Désherbeur à vapeur 'sèche' Débroussailleuse Auxicut
AVRIL INDUSTRIE			X			Combinés multifonctions StabNet Outil à main PicBine
BARDYFLORE		X				Plantes vivaces
BIOBEST France	HORMA SEM				X	Solutions de protection biologique des végétaux
BUGNOT		X				Broyeurs de branches et végétaux
CORNU			x	X		Désherbeurs thermiques
DLF / TOP-GREEN	NATURA'LIS	X				Solutions de végétalisation des espaces (gazons, ...)
ECHO-VERT		X	x			Végétalisation-fleurissement (Nungesser) / Paillages / Stimulants végétaux / Ratissoirs
ESCOMEL - BEMA *	SAS CHARLES CHAPUIS (43)		X			Brosses et balais adaptables sur micro-tracteurs
FREDON Auvergne **						Questions diverses (réglementation, techniques alternatives, communication)
HORMA SEM		X			x	PBI (Biobest) / micro-organismes : santé et nutrition des plantes (Lallemand) / Paillage
INNOVATIONS & PAYSAGE			X	X		Désherbeurs mécaniques Désherbeurs à gaz
KARCHER			X			Automotrice équipée d'un balai de désherbage frontal
KOPPERT	PHYTOVAL				X	Solutions de protection biologique des végétaux
NATURA'LIS		X				Végétalisation-fleurissement des espaces / Paillages / ...
NOREMAT			X			Matériel d'entretien des accotements routiers, brosses de désherbage
NOVA-FLORE	CIMELAK	X				Solutions de végétalisation des espaces
OELIATEC	DORAT (63)			X		Désherbeur eau chaude
PELENC			X			Outils électriques (City-cut, Cultivion, ...)
SID				X		Désherbeur vapeur VAPECO
YVMO			X			Combinés multifonct*, brosses désherbage

* Stand présent uniquement à Brioude

** Stand présent uniquement à Vichy

ANNEXE 6

Bilan des journées régionales de démonstrations de solutions alternatives aux traitements phytosanitaires dans les espaces publics

Synthèse des réponses au questionnaire envoyé aux participants

Nombre de participants ayant répondu au questionnaire : **68**.

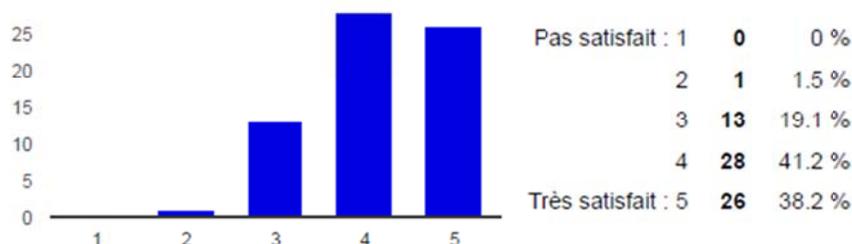
Agents techniques : 10,3%

Responsables techniques : 35,3%

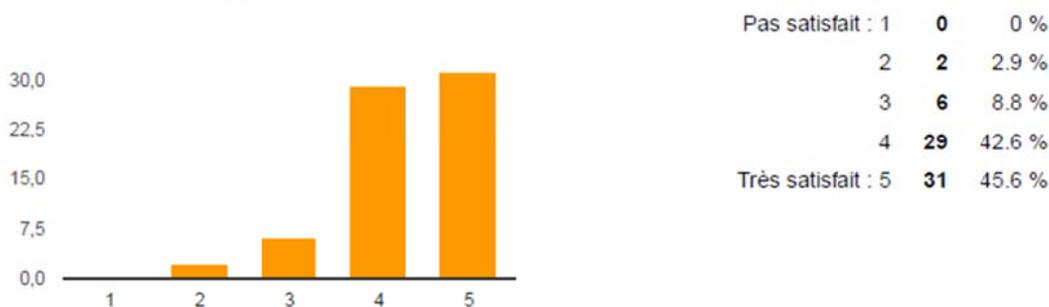
Elus : 32,4%

Autres : 22,1%.

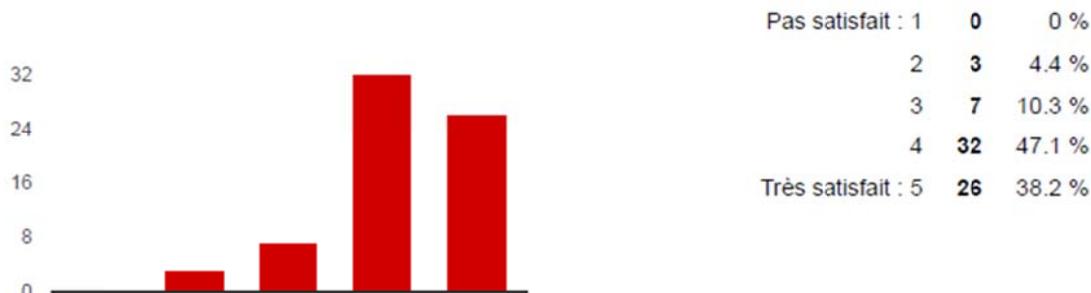
Appréciation globale de l'événement :



Appréciation de l'organisation de l'événement (accueil, déroulement des différentes phases, ...) :

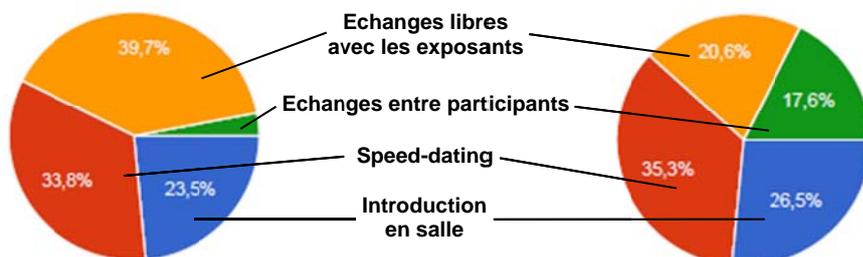


Contenu technique/informatif de l'événement :



Le moment le plus enrichissant :

Le 2ième moment le plus enrichissant :



L'introduction en salle : son contenu était « intéressant » pour plus de 54% des participants ayant répondu au questionnaire. Ils sont 88% à estimer que sa durée était « correcte ».

Les rencontres au format 'speed-dating' : elles ont permis de mieux connaître l'ensemble des techniques alternatives pour près de 93% des participants. Elles ont apporté un 'plus' par rapport aux échanges libres avec les exposants pour 87% des participants. Ils sont 74% à estimer satisfaisant le nombre d'exposants présents. Parmi les commentaires émis au sujet du 'speed-dating' il ressort régulièrement que la durée de rencontre avec les exposants au niveau de chacun des stands mériterait d'être rallongée de quelques minutes.

Bilan de la demi-journée :

Pour près de 77% des participants cette journée a permis de trouver une ou plusieurs solutions à un problème qui les concerne. Ils sont 68% à annoncer qu'ils ont pu prendre contact avec des distributeurs afin de concrétiser un projet.

Près de 84% des participants affirment faire partie d'une structure ayant déjà initié une démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires. Les ¾ d'entre eux n'ont pas pour cela sollicité un accompagnement technique extérieur.

Attentes des participants : besoin de bénéficier des retours d'expérience de collectivités ayant testé, ou mettant en œuvre au quotidien, des techniques ou matériels 'alternatifs'. Des réunions d'échanges sont demandées.

ANNEXE 6

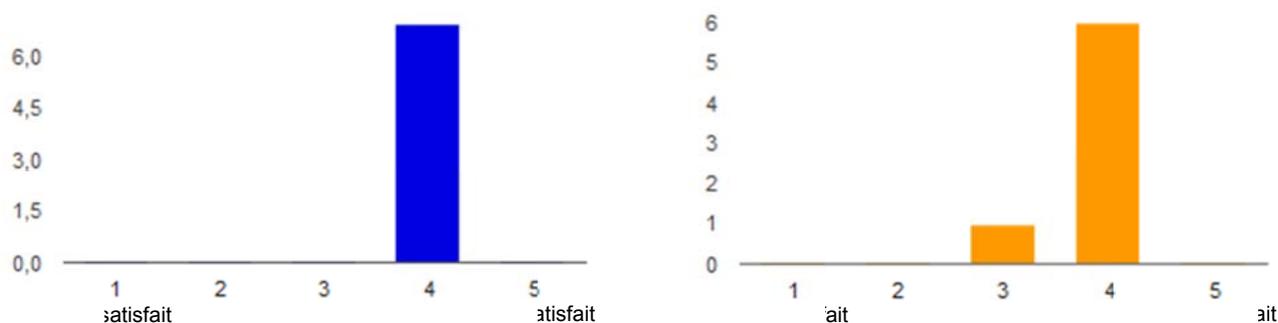
Bilan des journées régionales de démonstrations de solutions alternatives aux traitements phytosanitaires dans les espaces publics

Synthèse des réponses au questionnaire envoyé aux exposants

Nombre d'exposants ayant répondu au questionnaire : 7.

Appréciation globale de l'événement :

ent :



5

Les rencontres au format 'speed-dating' :

Près de 86% des exposants ayant répondu au questionnaire estiment que les rencontres effectuées sous ce format ont apporté un plus par rapport aux échanges 'libres' traditionnels avec les visiteurs.

En revanche, l'ensemble des exposants qui se sont exprimés déclarent que la durée moyenne des séquences du 'speed-dating' était trop courte.

Pour plus de 71% des démonstrateurs le nombre de séquences du 'speed-dating' (=20) était satisfaisant.

Les rencontres / démonstrations 'libres' :

Les exposants qui se sont exprimés sont globalement moyennement satisfaits de la phase de démonstrations 'libres'.

D'après les commentaires émis, il semble que cette phase ait été trop courte en temps et qu'elle a souffert du départ rapide de nombreux visiteurs.

ANNEXE 7 :
Liste des expertises techniques apportées en 2015 aux structures porteuses d'une démarche territoriale

Organisme sollicitant l'expertise	Démarche territoriale concernée	Date	Expertise apportée
Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et Clermont Communauté	Contrat territorial BV Auzon	28/01/2015	Participation active aux réunions du Comité de pilotage du bassin versant de l'Auzon et réponses aux questions techniques
		16/02/2015	
		15/09/2015	
Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre	Contrats territoriaux BV Auzon et Veyre	03/02/2015	Apport d'expertise sur les résultats d'analyse, présentation acteurs du territoire des bassins versants de l'Auzon et de la Veyre et réponses aux questions techniques
		09/06/2015	
		04/09/2015	
Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre	Projet de Contrat territorial BV Charlet	05/05/2015	Apport d'expertise sur les résultats d'analyse et participation active aux réunions du Comité de pilotage
		02/09/2015	
		18/11/2015	
EPL Loire	SAGE Allier Aval	16/11/2015	Apport d'expertise sur le programme d'action du SAGE
EPIDOR	SAGE Dordogne	26/10/2015	Apport d'expertise sur le programme d'action du SAGE
SICALA	Projet de Contrat Territorial Borne	29/01/2015	Participation active aux réunions techniques + Réponse téléphonique aux questions techniques concernant les résultats du diagnostic mené sur le bassin versant
		06/07/2015	
		29/07/2015	
SICALA	Contrat Territorial BV Semène	10/06/2015	Réponses aux questions techniques par téléphone
Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier - Chambre d'Agriculture de l'Allier	Aires d'alimentation des captages prioritaires de l'Allier - Contrat Territorial	10/06/2015	Participation active aux réunions du Comité de Pilotage et réponses aux questions techniques par téléphone
		04/06/2015	
		24/11/2015	
Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable Basse Limagne, Rive Gauche de la Dore, Dore-Allier	Aires d'alimentation des captages prioritaires de Pont-du-Château et Vinzelles - Contrat Territorial	08/04/2015	Réponses aux questions techniques sur les résultats d'analyse et participation active aux réunions du Comité de Pilotage
		15/10/2015	
		06/11/2015	
Communauté de communes vallée de l'Ance	Contrat territorial BV Ance	23/07/2015	Réponses aux questions techniques sur les résultats d'analyse et sur les actions techniques pour réduire les pollutions par les produits phytosanitaires
SMAT Sioule	Contrat territorial BV Sioule	04/02/2015	Participation active aux réunions du Comité de Pilotage et réponses aux questions techniques par téléphone
		13/05/2015	
SIGAL	SAGE Alagnon	28/04/2015	Participation active aux réunions du Comité de Pilotage et réponses aux questions techniques par téléphone
		19/11/2015	
Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	Aires d'alimentation des captages prioritaires de l'Authre - Projet de Contrat Territorial	17/07/2015	Participation active aux réunions du Comité de Pilotage et réponses aux questions techniques par téléphone
		07/09/2015	
		08/10/2015	
Parc Livradois Forez	SAGE Dore	07/04/2015	Réponses aux questions techniques sur les résultats d'analyse et sur les actions techniques pour réduire les pollutions par les produits phytosanitaires
		28/05/2015	
		06/10/2015	
Vichy Val s'Allier Communauté	Projet de Contrat Territorial sur les Milieux Aquatiques des Affluents de l'Allier	04/06/2015	Participation active aux réunions du Comité de Pilotage et réponses aux questions techniques par téléphone
		16/07/2015	
		02/09/2015	
		13/10/2015	
		26/11/2015	